



# Les recycleries, des ressources pour les quartiers

Editions du CNLRQ  
2016



# Les recycleries, des ressources pour les quartiers



Editions du CNLRQ  
2016



## Nos sincères remerciements à

**Madani BELKHEIR**, chargé de mission développement social et urbain à Atlantique Habitations,  
**Elodie COMBILEAU**, cheffe de projet au Réseau Francilien de Réemploi,  
**Agnès JALIER-DURAND**, animatrice de réseau, service consommation et prévention  
à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,  
**Nicolas POUTEAU**, chargé de mission prévention et gestion des déchets à la Région Ile-de-France,  
**Chantal RÉGIS**, bénévole à la librairie solidaire de la Régie de Quartier la Maison du Canal,  
**Thibault TURCHET**, juriste à Zero Waste France,

**La Régie des Quartiers les Portes de l'Essonne** (Athis-Mons),  
**La Régie de Quartier Soli-cités** (Grasse),  
**La Régie de Quartier la Maison du Canal** (Paris 10),  
**La Régie de Quartier des deux Rives** (Romans-sur-Isère),  
**La Régie de Quartier Océan** (Saint-Herblain),

pour leur contribution à la réalisation de ce guide.

Nous remercions également

**Jade GRÉLAUD**, chargée de mission CNLRQ, qui a réalisé ce guide et  
**Corinne REDERSDORFF**, chargée de mission CNLRQ, pour sa précieuse collaboration.



Ce document est la propriété unique du Comité National de Liaison des Régies de Quartier.  
Toute reproduction, diffusion, utilisation totale ou partielle, en dehors de ses adhérents,  
devra faire l'objet d'une demande expresse au CNLRQ.

# SOMMAIRE

6	Éditorial
8	Introduction
10	<b>I • Éléments de contexte sur les déchets</b>
10	1. Qu'est-ce qu'un déchet ?
14	2. Le traitement des déchets
15	3. La prévention des déchets : une priorité européenne
16	4. Le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire
18	<b>II • Développer une activité recyclerie dans une Régie, pour quoi faire ?</b>
18	1. Renforcer le rôle de la Régie en tant qu'actrice de la réduction des déchets
20	2. Rendre service aux habitants
23	3. Accompagner de nouveaux modes de vie
27	4. Donner une nouvelle dynamique à la vie associative
30	5. Décliner son projet politique
32	<b>III • Une recyclerie, comment faire ?</b>
32	1. Les partenariats
40	2. Le(s) lieu(x)
43	3. L'organisation du quotidien
53	4. La constitution d'une équipe
59	<b>IV • Les modèles économiques des recycleries : exemples et pistes de réflexion</b>
59	1. Des modèles multiples
62	2. Zoom sur 3 expériences de Régies
74	3. Tendances, constats et zones de vigilance
78	<b>Conclusion</b>
79	<b>Annexes</b>
80	Glossaire
81	Carte des recycleries des Régies
82	Les 3 Régies présentées dans ce guide
87	Fiche métier agent valoriste
89	Liste des éco-organismes
90	Exemple de guide du bénévolat
96	Pour aller plus loin

## ÉDITORIAL

Clotilde BRÉAUD,  
présidente du CNLRQ

Depuis leur origine, les Régies de Quartier et de Territoire se sont largement investies dans les différentes activités liées à la gestion des déchets. Qu'elles soient économiques en répondant à des marchés (répurgation, encombrants, débarrassage de caves...) ou de lien social (sensibilisation au tri, prise de conscience des enjeux...), ces activités ont pour objectif premier de rendre, au quotidien, des services aux habitants, de leur offrir des emplois et un parcours d'insertion vers des métiers reconnus, et de contribuer à l'intérêt général de leur communauté de vie.

- Pour les responsables de Régies, la mise en place d'une recyclerie est apparue comme le dispositif qui permettait de répondre aux différents enjeux de la prévention des déchets. Son activité participe à la philosophie du développement durable, elle est inscrite dans une économie circulaire et solidaire. De plus, elle offre un accès à des produits bon marché aux habitants qui en ont besoin.

- Les modes d'organisation des recycleries des Régies sont diversifiés, sans un modèle standard établi. Cependant, leur objectif est commun, celui de répondre à des besoins reconnus, qui sont sélectionnés par les porteurs du projet agissant en fonction du contexte local.

- Ce guide montre toutes les dimensions à prendre en compte pour l'installation d'une recyclerie. Il illustre comment les habitants, salariés et bénévoles, sont acteurs de toute la chaîne de la gestion des déchets, depuis les actions préventives visant leur réduction jusqu'aux actions permettant leur réemploi. Et comment ils en sont les bénéficiaires individuellement et collectivement. Cette place privilégiée des habitants au cœur du processus correspond au fondement même du projet des Régies. Elle résulte de l'importance de l'ancrage social d'une Régie dans son territoire. Elle est le support de sa mission « *entretenir et améliorer la vie de la Cité* ».

## INTRODUCTION

Pour construire une alternative solide aux circuits traditionnels de consommation, des recycleries se développent aujourd'hui, dans les quartiers populaires comme dans les centres-villes. Véritables outils pour mettre en œuvre les politiques de réduction des déchets, elles prennent souvent la forme d'associations autonomes. Dans les Régies de Quartier et de Territoire, les recycleries constituent une activité qui vient nourrir un projet plus large, de participation des habitants à la vie de leur quartier.

### DÉFINITION

*Une recyclerie ou ressourcerie collecte des objets dont les propriétaires souhaitent se défaire, les remet en état et les revend. La plupart sensibilise aussi leurs clients aux enjeux de la réduction des déchets.*

*Le terme « ressourcerie ® » renvoie à une marque déposée par le réseau des ressourceries.*

■ En 2016, on compte une quinzaine de recycleries dans des Régies de Quartier <sup>1</sup>. Celles-ci prennent des formes diverses, adaptées chaque fois aux besoins du territoire et des habitants et aux orientations voulues par les partenaires du projet. Il existe ainsi des recycleries généralistes quand d'autres se spécialisent sur un type d'objets (le textile, le mobilier, le livre...).

<sup>1</sup> • Voir carte en annexe.



■ De même, si la plupart mobilise des salariés, d'autres fonctionnent quasi exclusivement avec des bénévoles. Une option croissante est de s'inscrire dans une recyclerie multipartenariale où chacun des acteurs prend en charge une partie du processus de valorisation des déchets.

■ Élaboré dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME <sup>2</sup>, ce guide est conçu pour accompagner la réflexion des Régies de Quartier pour :

- Passer d'un rôle limité au traitement des déchets à un rôle d'acteur de la réduction des déchets, ce qui permettra aux Régies de s'inscrire pleinement dans les politiques actuelles en ce sens.
- Concevoir un projet « recyclerie » cohérent avec le projet associatif et politique global de la Régie.
- Bien appréhender les contraintes réglementaires et l'environnement « déchets ».
- S'interroger sur la déclinaison opérationnelle et le modèle économique des recycleries.

■ Pour donner à voir la réalité des recycleries, ce guide s'appuie en particulier sur les expériences de 3 Régies de Quartier (Saint-Herblain, Paris 10, Grasse) <sup>3</sup>. Comme souvent, il n'y a pas ici de modèle unique : ces recycleries illustrent des conceptions et des déclinaisons qui sont autant de sources d'inspiration pour les Régies. De même, il s'agit d'expériences récentes, parfois encore en construction et donc susceptibles d'évoluer sensiblement dans leur organisation et leur modèle économique.

<sup>2</sup> • Le détail de tous les sigles figure en annexe.

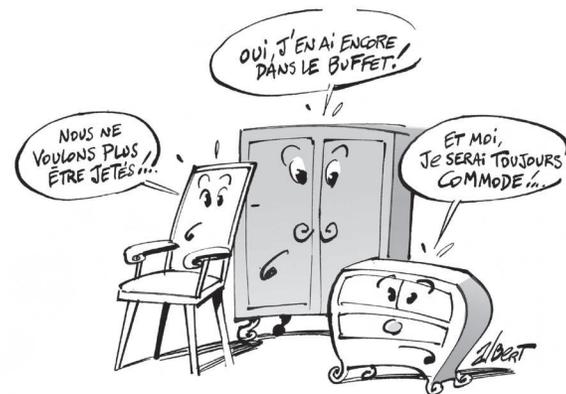
<sup>3</sup> • Chaque cas est à la fois cité pour des points particuliers au fil de ce guide, et présenté de manière complète en annexe.

# I. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE SUR LES DÉCHETS

Avant de considérer les enjeux de la création de recycleries par des Régies, quelques clarifications s'imposent sur le secteur des déchets et ses évolutions.

## I.1 QU'EST-CE QU'UN DÉCHET ?

Cette question, dont la réponse peut sembler évidente, se pose pourtant étant donné la technicité de ce secteur d'intervention. Un déchet n'existe pas en soi : ainsi, en fonction des périodes de l'histoire, un même produit a pu être considéré comme une ressource ou comme une opportunité. Selon le code de l'environnement, est un déchet « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ». Ainsi, un objet abandonné sur le trottoir ou dans une borne d'apport volontaire prend le statut de déchet. Il pourra retrouver un statut de « produit » s'il subit un traitement particulier appelé « préparation en vue de la réutilisation ». Dans une recyclerie, cette préparation consiste en un contrôle, un nettoyage et une éventuelle réparation de l'objet qui est ensuite remis dans le circuit : on parle alors de « réutilisation »<sup>4</sup>.



<sup>4</sup> • Article L. 541-I-1 du code de l'environnement définissant le déchet, la réutilisation et le réemploi.

■ On parle souvent de déchets au pluriel, car il existe **différentes typologies de déchets**, liées à leur nature, leur origine, leur mode de collecte...

■ On distingue deux catégories de déchets **selon leur nature** : les déchets dangereux et les déchets non dangereux. Parmi les déchets non dangereux<sup>5</sup>, on trouve les déchets inertes<sup>6</sup> qui correspondent en grande partie aux déchets du bâtiment.

■ Si l'on distingue les déchets **selon leur origine**, on recense alors :

- Les déchets ménagers et assimilés (il s'agit des déchets issus de l'activité quotidienne des ménages et de ceux issus des activités économiques collectés dans les mêmes conditions<sup>7</sup>).
- Les déchets des collectivités (des espaces verts publics, de la voirie et de l'assainissement).
- Les déchets des activités économiques (déchets du BTP, des artisans et commerçants, des services publics, des professionnels de santé... ) qui, hors déchets assimilés, sont collectés par des opérateurs privés.



Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)  
Régie de Quartier d'Athis-Mons

<sup>5</sup> • Article R. 541-8 du code de l'environnement.

<sup>6</sup> • « Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine. » (Directive 1999/31/CE du conseil du 26 avril 1999).

<sup>7</sup> • Il s'agit, selon la circulaire du 28 avril 1998, des « déchets courants des petits commerces, des artisans, des services, qui sont présentés sur le trottoir dans les mêmes récipients que les ordures ménagères, et qu'il est bien souvent impossible de distinguer, lors de la collecte, des déchets ménagers ». Ils représentent environ 20% du total des déchets ménagers et assimilés selon l'ADEME, même s'il est difficile d'avoir une estimation précise de leur volume.

■ Enfin, on peut également distinguer les déchets selon les « **filières REP** » existantes et des collectes séparées que cela peut entraîner. Pour encourager le **recyclage** et transférer le financement des coûts de collecte, du recyclage et du traitement des déchets du contribuable au consommateur, le principe de la « **Responsabilité élargie du Producteur** » s'applique depuis le début des années 1990.

■ Les « *metteurs sur le marché* » français de produits (fabricants français, importateurs et distributeurs pour les produits de leurs propres marques) doivent contribuer à la gestion des déchets issus de leurs produits selon le principe du « *pollueur-payeur* ». Eco-emballages est le 1<sup>er</sup> éco-organisme français à avoir été créé en 1993. Certaines filières REP sont imposées par une directive européenne, d'autres par une réglementation nationale ou d'autres encore sont volontaires. Depuis 2012, certains déchets professionnels sont concernés (le mobilier notamment avec la création de l'éco-organisme Valdelia). On parle ainsi par exemple de DEEE ou DEA en référence à des déchets correspondant à des filières REP <sup>8</sup>.

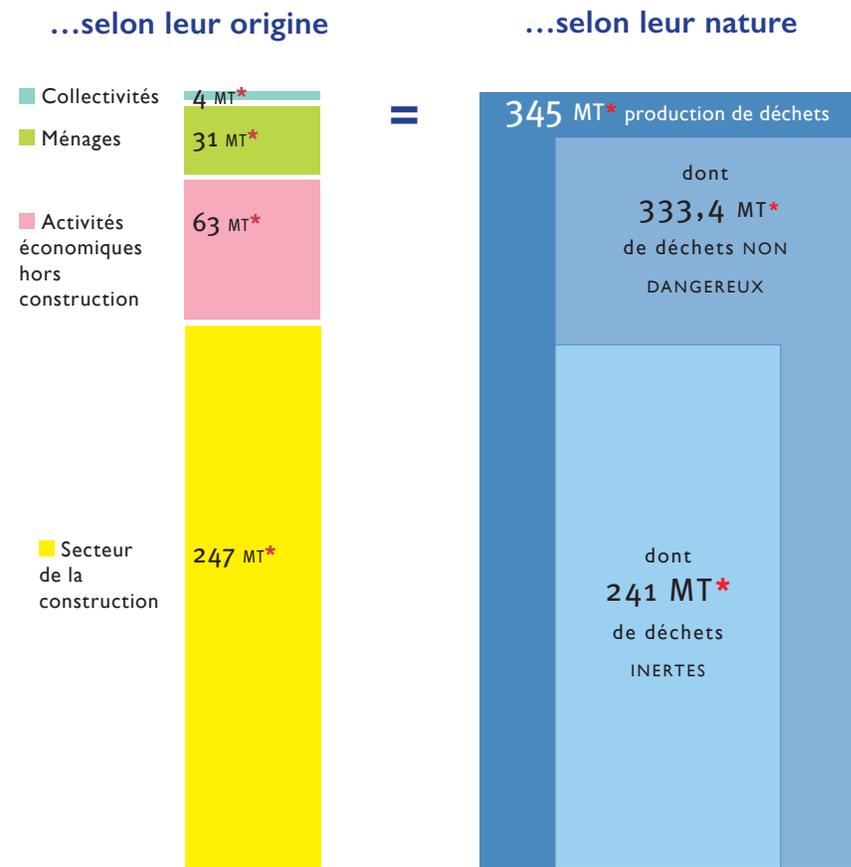
TYPOLOGIE DES DÉCHETS		
Selon leur nature	Selon leur origine	Selon les filières REP
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déchets dangereux</li> <li>- Déchets non dangereux (dont les déchets inertes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déchets ménagers et assimilés</li> <li>- Déchets des collectivités</li> <li>- Déchets des activités économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DEA</li> <li>- DEEE</li> <li>- DASRI</li> <li>- DDS</li> <li>- Etc.</li> </ul>

Le gisement de déchets correspondant **aux filières REP** était estimé à **17 MT\*** en 2013.



<sup>8</sup> • Le détail de tous les sigles figure en annexe.  
\* MT : millions de tonnes.

## Production de déchets en France en 2012... <sup>9</sup>



### ET DANS LES RECYCLERIES ?

Dans les recycleries, on trouvera des déchets non dangereux, provenant principalement des ménages, et parfois d'entreprises dans le cadre de la REP ameublement professionnel. Les flux pris en charge sont principalement des textiles, meubles et DEEE issus de déchetteries (caisson du réemploi) et de points de collecte dédiés (bornes d'apport volontaire). Les recycleries sont également approvisionnées par des dons. Les objets directement apportés à la recyclerie, déposés dans un caisson du réemploi ou collectés au domicile des ménages lors d'opérations de débarras ne prennent jamais le statut de déchets : le terme réemploi est alors utilisé et désigne « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus » (article L. 541-I-1 du code de l'environnement).

<sup>9</sup> • Toutes les données chiffrées de cette sous-partie sont issues du rapport « les chiffres-clés des déchets 2015 » de l'ADEME.

## I.2 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Une fois produits, que deviennent ces déchets ?

En 2012, 315 millions de tonnes ont été traitées en France, une partie des déchets ayant été exportée. Sur ces 315 millions de tonnes, 61% ont été recyclées, 4% incinérées avec production d'énergie, 33% envoyées en « centres de stockage »<sup>10</sup> et le reste a été incinéré sans production d'énergie. Les filières REP ont permis le recyclage de 6,57 millions de tonnes de déchets.

■ Le traitement des déchets a une double incidence écologique et économique.

L'incinération et l'enfouissement des déchets produisent des rejets de gaz à effet de serre et de polluants dans l'air : les usines d'incinération des ordures ménagères émettaient 65% des dioxines en France en 2012 et les centres de stockage 19% des émissions de méthane. Le transport des déchets est également émetteur de CO<sub>2</sub>.

■ Le coût de la gestion des déchets s'élevait à 16,7 milliards d'euros, soit 0,82% du PIB. Il s'agit du premier poste de dépenses de protection de l'environnement. Il existe deux principaux modes de financement de cette gestion par les collectivités : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères<sup>11</sup> et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères<sup>12</sup>. Certaines collectivités font le choix de financer ce service via le budget général mais c'est beaucoup plus rare. La gestion est également financée via les contributions des éco-organismes, des aides publiques et les recettes des ventes de matériaux issus du tri et de l'énergie provenant de la valorisation énergétique. En moyenne et une fois les aides et subventions publiques déduites, **chaque habitant contribue à hauteur de 89 € au financement de la gestion des déchets**. Les entreprises financent à hauteur de 8,4 milliards d'euros la dépense totale de gestion des déchets, les ménages à hauteur de 5,4 milliards et les administrations de 2,9 milliards.

10 • Ce terme désigne les décharges.

11 • Calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, elle peut depuis 2013 comporter une part variable incitative liée à la quantité de déchets produits.

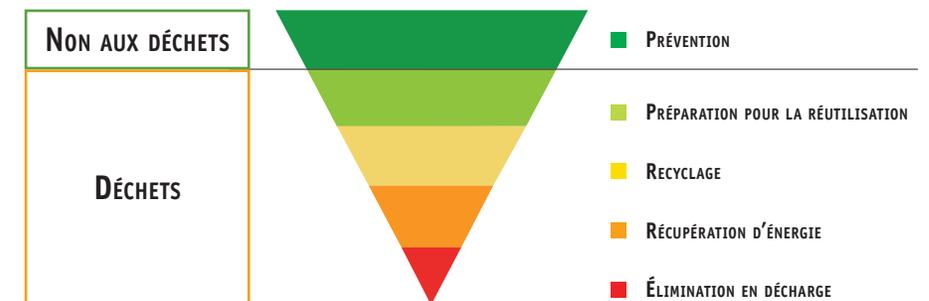
12 • Calculée en fonction de la quantité de déchets estimée en fonction du nombre de personnes censées occuper le logement.

## I.3 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS : UNE PRIORITÉ EUROPÉENNE

Pour ces raisons, « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ».

La directive cadre sur les déchets n°2008/98/CE établit une hiérarchie du traitement des déchets : la priorité est donnée à la prévention des déchets, puis viennent le réemploi et la réutilisation, le recyclage, la valorisation (y compris énergétique) et, en dernier recours, l'élimination des déchets.

■ Celle-ci donne également comme objectif de découpler la production de déchets de la croissance économique.



### DÉFINITION

La prévention des déchets « consiste à réduire la quantité ou la nocivité des déchets produits, en intervenant à la fois sur leur mode de production et de consommation. Elle présente un fort enjeu en permettant de réduire les impacts environnementaux et les coûts associés à la gestion des déchets, mais également les impacts environnementaux dus à l'extraction des ressources naturelles, à la production des biens et services, à leur distribution et à leur utilisation » (source : PNP 2014/2020).

■ Sa transposition conduit à la fixation d'objectifs chiffrés de réduction des déchets : ainsi, la loi dite « Grenelle I », du 3 août 2009, assignait un objectif de réduction de 7% des ordures ménagères et assimilées entre 2008 et 2013. Pour mener à bien cet objectif, les collectivités territoriales en charge de la collecte et du traitement de ces déchets ont engagé des programmes locaux de prévention avec un soutien important de l'ADEME. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les PLPDMA sont obligatoires.

■ Le programme national de prévention des déchets (2014-2020)<sup>13</sup> prend le relais du 1<sup>er</sup> plan d'actions de prévention de 2004 et du plan de soutien au compostage domestique de 2006. Le PNPD définit la stratégie nationale de prévention des déchets et s'intègre dans le plan déchets. Au travers de ses 13 axes et 54 actions, il cible tous les acteurs et toutes les catégories de déchets. Un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés par habitant a été fixé initialement à 7% puis revu à la hausse à 10% avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015.

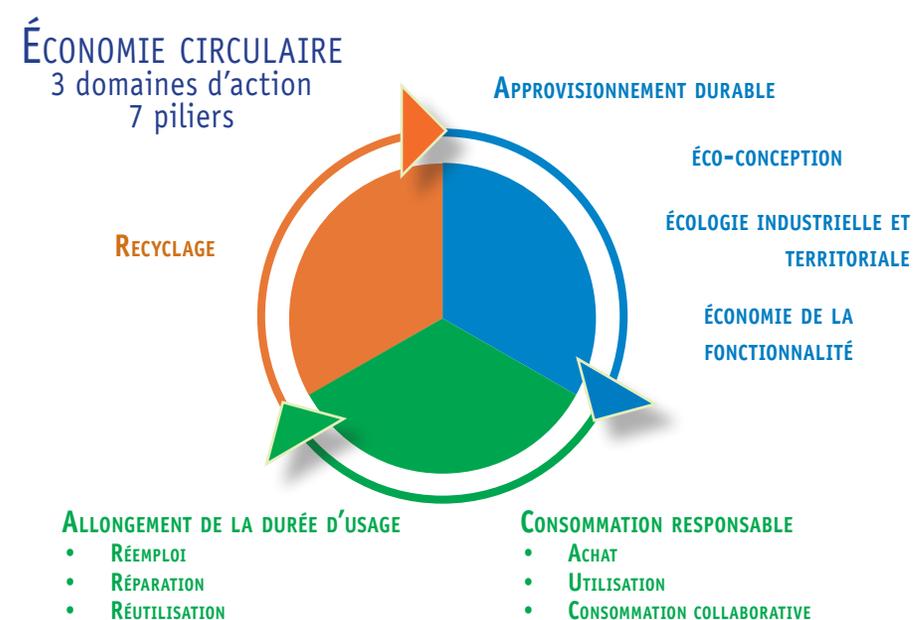
#### I.4 LE PASSAGE D'UNE ÉCONOMIE LINÉAIRE À UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire peut se définir comme « un système d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. L'économie circulaire doit globalement viser à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources, notamment, mais pas seulement, les matières premières et l'énergie afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la baisse des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être, notamment en préservant ou développant l'emploi. Il s'agit de faire plus et mieux avec moins.<sup>14</sup>»

13 • [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Programme\\_national\\_prevention\\_dechets\\_2014-2020-2.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Programme_national_prevention_dechets_2014-2020-2.pdf)

14 • Définition de l'ADEME.

■ Ce changement de paradigme place la ressource au centre du développement : on passe d'une logique d'augmentation des flux à une gestion des stocks pour rechercher la meilleure productivité des ressources et anticiper la disparition de certaines ressources non renouvelables (déclin des réserves mondiales de métaux...). Ce raisonnement conduit à changer de regard sur le déchet qui devient une opportunité : on parle aujourd'hui de « gisement » pour désigner une quantité de déchets selon leur nature. Le concept d'économie circulaire défini par l'ADEME repose sur 3 domaines d'action et 7 piliers, présentés dans le schéma ci-dessous.



■ La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a « officialisé » le terme d'économie circulaire. Plusieurs initiatives permettent de s'engager de façon opérationnelle dans cette dynamique, comme les appels à projets « territoires zéro déchet, zéro gaspillage »<sup>15</sup> initiés par le Ministère de l'environnement en 2014 et en 2015 ou des appels à projets de collectivités locales encourageant notamment la création de recycleries pour réduire drastiquement la production de déchets. Paris a notamment lancé avec des collectivités partenaires des « États généraux de l'économie circulaire » en 2015.

15 • <http://optigede.ademe.fr/territoires-zero-dechet-zero-gaspillage>

## II. DÉVELOPPER UNE ACTIVITÉ RECYCLERIE DANS UNE RÉGIE, POUR QUOI FAIRE ?

Une recyclerie constitue un excellent levier pour agir de manière concrète sur la réduction des déchets : en détournant certains flux de la déchetterie et en proposant aux habitants d'engager une réflexion sur leur consommation et la durée de vie des objets.

Elle permet de générer des économies substantielles, tant pour les collectivités que ses clients, et rend donc un service de proximité. Activité créatrice de lien social, elle contribue à la redynamisation du projet associatif de la Régie en amenant de nouvelles forces vives à participer.

Pour ces différentes raisons, la recyclerie ouvre la Régie de Quartier sur des champs nouveaux, lui offre l'opportunité d'être actrice de développement durable et de s'intégrer à la stratégie d'économie circulaire de son territoire.

### II.1 RENFORCER LE RÔLE DE LA RÉGIE EN TANT QU'ACTRICE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Les Régies interviennent depuis leur création sur la problématique des déchets en menant des activités de répurgation, de gestion des encombrants, d'information sur le tri et de prévention des dépôts sauvages. Elles sont de plus en plus sollicitées pour **agir en amont du cycle des déchets**, afin de contribuer à leur réduction dans un double enjeu écologique et économique. Ces actions de prévention prennent différentes formes, dont l'une est le développement de recycleries. En effet, la recyclerie est pour partie approvisionnée par des objets détournés de la déchetterie, ce qui permet de **diminuer le volume de déchets incinérés, enfouis ou recyclés**.



Pauline Calmette, directrice, Régie de Quartier Soli-cités (Grasse)

« La recyclerie a été créée pour réduire les déchets, dans une double volonté : détourner des objets encore en état de la déchetterie pour les réemployer et lutter contre la société de consommation. »

■ En 2012, il a été estimé que, sur les 9,3 millions de tonnes de biens arrivant en fin de vie et potentiellement réemployables ou réutilisables, **940 000 tonnes ont été effectivement réemployées ou réutilisées** : 80% via le marché de l'occasion et 20% par des structures de l'économie sociale et solidaire <sup>16</sup>. Le potentiel de développement du réemploi est donc considérable !

■ Les recycleries ont un rôle évident à jouer dans ce cadre pour allonger la durée d'usage des biens et éviter qu'ils ne soient orientés directement vers le recyclage ou l'élimination. L'ancrage territorial des Régies leur permet de développer des circuits courts et d'être des actrices locales d'une économie plus circulaire.



Agnès Jalier-Durand, animatrice de réseau, Service consommation et prévention, direction économie circulaire et déchets à l'ADEME

« Le secteur du réemploi et de la réutilisation se structure et se développe aujourd'hui avec une multiplicité d'acteurs complémentaires de par leur rôle et leurs activités. La recyclerie est un des leviers important pour favoriser et développer la pratique du réemploi. Ainsi, l'occasion est donnée à chacun de se questionner sur son mode de consommation et ses impacts sur l'environnement. La recyclerie, outil de prévention des déchets, s'intègre pleinement dans une dynamique territoriale en faveur d'une économie circulaire, notamment dans le cadre de programmes territoriaux tels que les PLP et territoires ZDZG. Depuis plusieurs années, l'ADEME au travers de ses directions régionales, apporte son soutien technique et financier aux porteurs de projets (études, investissements, actions de communication). Une diversité de modèles économiques existe et, pour certaines recycleries, l'équilibre financier est fragile. Un des enjeux identifiés est le besoin de professionnalisation des acteurs afin de monter et exploiter des structures pérennes, innovantes et performantes. L'ADEME poursuit son accompagnement et mène actuellement des travaux dans ce sens. »

<sup>16</sup> • Selon la brochure « Réemploi, réparation et réutilisation », éditée en 2015 par l'ADEME.

## II.2 RENDRE SERVICE AUX HABITANTS

Si les recycleries rencontrent un succès grandissant, aussi bien dans les centres-villes que dans les quartiers populaires, c'est parce qu'elles répondent à des besoins exprimés par les habitants.

Elles peuvent en effet rendre différents services, variables selon leur organisation.

### AMÉLIORER LE CADRE DE VIE EN LIMITANT LES ENCOMBRANTS ET LES DÉPÔTS SAUVAGES :

■ Partant du constat que tous les habitants des villes ne sont pas véhiculés ou en mesure d'apporter leurs déchets volumineux en déchetterie, les collectivités proposent de venir collecter les « encombrants » (meubles, appareils électroménagers...) directement dans les quartiers d'habitation. Selon les villes, cette collecte peut être organisée en porte-à-porte (en pied d'immeuble au même endroit que les ordures ménagères à des dates définies ou à la demande sur rendez-vous), dans des points d'apport volontaire ou dans des déchetteries mobiles.

■ L'information sur le ramassage des encombrants est parfois mal connue des habitants, ce qui entraîne des **dépôts sauvages**. Outre l'image dégradée que cela renvoie du quartier, cela pose des problèmes de sécurité (départs de feux liés au stockage de combustibles comme le carton et les meubles) et occasionne un sur-entretien de la part de la collectivité.

■ Les Régies sont souvent sollicitées pour collecter les encombrants dans le cadre de marchés publics. Plusieurs d'entre elles détournent une partie de ces encombrants en bon état de la déchetterie pour permettre à des salariés ou habitants de **se meubler gratuitement**. Cette prise de conscience du potentiel de réutilisation est souvent l'élément déclencheur qui les incite à développer l'activité recyclerie.

■ Elles vont parfois s'appuyer sur leur activité de débarras (d'appartements, de caves) pour à la fois alimenter leur recyclerie et rendre un service aux habitants qui en ont le plus besoin **en mettant en relation « l'offre et la demande »**. La Régie joue alors un rôle d'intermédiaire comme peuvent l'être les sites internet d'échanges entre particuliers, et propose souvent en plus un service de livraison à domicile.

PAROLE D'ACTEUR

Nadia Ayadi, chef d'équipe, Régie de Quartier Océan (Saint-Herblain)

« Ce qui me plaît dans le projet, c'est le contact avec les habitants, le contact humain. On est au plus près des habitants et on a la sensation de les aider, de leur rendre service et c'est gratifiant quand tu vois que tu vas rendre service à une personne et que tu l'as rendue heureuse. Ils sont en difficulté et après notre passage ils sont contents en général parce qu'on a résolu un problème et tout ça gratuitement. Dans le message qu'on passe aux habitants, on leur dit qu'on peut débarrasser leurs meubles, tous les objets qu'ils n'utilisent plus et qui peuvent être redistribués aux habitants. Les gens nous appellent très souvent pour une demande précise : ils ont besoin d'un meuble, d'un lit... Certaines fois c'est à la demande des services sociaux. Lorsqu'une famille en difficulté nous est signalée, nous prenons contact pour lui proposer de quoi aménager son domicile. Nous disposons de plusieurs locaux de stockage sur le quartier et, quand il y a possibilité, nous la laissons choisir. Autant que son intérieur lui plaise.

Depuis le début de l'action 'Environnements solidaires' menée par la Régie Océan, le nombre de points de dépôt sauvage est passé de dix à un sur le quartier, ce qui contribue nettement à améliorer le cadre de vie. »

■ Ce type d'initiatives vient réduire le volume global des encombrants, les habitants préférant privilégier le don à partir du moment où la démarche est simple et ne coûte rien. Les actions en ce sens se multiplient, sans qu'elles soient forcément liées à des recycleries (armoire dédiée au réemploi dans les halls d'immeubles ou local de réemploi, bibliothèque partagée dans la rue...).

PAROLE D'ACTEUR

Elise Bachelet, coordinatrice de la librairie solidaire, Régie de Quartier la Maison du Canal (Paris 10)

« La librairie solidaire répond à une demande des habitants qui ne veulent pas se débarrasser des livres en les jetant. Le lien affectif avec le livre est fort et ils aiment les savoir valorisés. La librairie a été créée dans le double objectif d'apporter de la culture aux habitants et de donner une seconde vie aux objets. »

22

### ■ DÉVELOPPER UNE OFFRE À PETITS PRIX

Les recycleries suscitent un véritable engouement, car elles fournissent **des solutions de proximité pour se vêtir, se meubler et se cultiver** : leurs boutiques, souvent installées en pied d'immeuble, sont accessibles facilement et les biens sont proposés à des tarifs modiques. Les objets disponibles sont parfois introuvables dans le commerce et certains produits, retravaillés, sont uniques : cette originalité plaît également aux habitants.

### ■ OFFRIR UN LIEU DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES

Des ateliers de réparation et customisation<sup>17</sup> sont souvent développés dans les recycleries, qui deviennent alors des lieux d'apprentissage. **L'acquisition de savoir-faire** est recherchée par les habitants qui veulent être en capacité de transformer leurs objets et de prolonger leur durée d'usage.

<sup>17</sup> • La customisation désigne la personnalisation des objets.



Matériel de puériculture et jouets accessibles au plus grand nombre  
Régie de Quartier d'Athis-Mons

■ Une autre dimension importante et liée notamment à ces ateliers est **la convivialité des recycleries** qui sont d'excellents lieux pour rompre l'isolement. Des habitués fréquentent parfois la boutique chaque jour d'ouverture, car des liens particuliers se créent avec les vendeurs qui sont là pour conseiller les clients, mais avant tout pour accueillir les habitants. Une table où partager un café ou un thé est parfois prévue pour faciliter les échanges. Les boutiques des recycleries développées par des Régies diffèrent des boutiques classiques par leur achalandage, mais également par les liens qui s'y nouent.

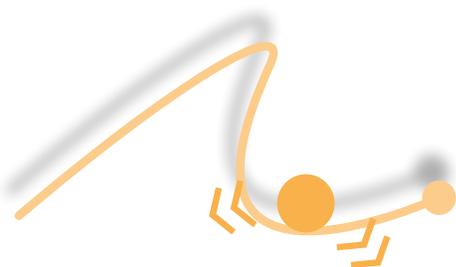
23

## II.3 ACCOMPAGNER DE NOUVEAUX MODES DE VIE

Autour de leur activité de collecte pour la recyclerie, certaines Régies réalisent un véritable travail de **médiation** sur la question des encombrants, en informant les habitants du système mis en place par la collectivité pour leur permettre de s'approprier ce qui est mis à disposition. En parallèle, elles leur proposent bien souvent d'autres solutions pour donner leurs objets en bon état (bacs mis à disposition à la Régie pour y déposer des livres, vêtements, téléphones portables ; collectes sur rendez-vous ; guichet unique mettant les habitants en relation avec les structures locales de réemploi...).

■ Cette démarche réduit l'urgence à se débarrasser d'un objet qu'on avait chez soi depuis des années. Le message passe, car il est conçu et transmis par d'autres habitants - les salariés des Régies - sans jugement et avec le souci d'apporter la meilleure information possible pour rendre les habitants totalement autonomes et le quartier plus agréable à vivre pour tous. Cette première étape permet d'initier d'autres actions de prévention des déchets et de changer globalement de regard sur les déchets.

PAROLE DE PARTENAIRE



**Madani Belkheir**, chargé de mission développement social et urbain, Atlantique habitations, Saint-Herblain

« L'action d'Environnements solidaires prend racine en avril 2011. La genèse de ce projet, ce sont les difficultés qu'on rencontrait sur 4 résidences sur le quartier de Bellevue St Herblain -500 logements- en lien avec la problématique des encombrants. Toutes les actions de sensibilisation que le bailleur Atlantique Habitations menait débouchaient sur très peu de résultats. Au démarrage, ça a été une action avec 5 opérateurs habitants du quartier. En 2014, 4 bailleurs partenaires nous ont rejoints. De 500 logements, le dispositif est passé à plus de 1700 logements, de 5 opérateurs à 8 opérateurs présents toute la semaine. Nous avons choisi la Régie de Quartier pour mener l'action par rapport à son ancrage territorial, sa connaissance fine du quartier et des besoins des habitants puisque ses salariés sont des habitants bien souvent locataires d'Atlantique habitations ou d'autres bailleurs. Cette action est innovante, car les habitants sont acteurs de leur cadre de vie, sont forces de proposition : ce ne sont pas les bailleurs qui viennent dire « il faudrait qu'on trouve des solutions », mais un groupe d'habitants qui réfléchit à proposer des solutions innovantes en termes de cadre de vie et de respect des parties communes. Le message est direct, sans intermédiaire : ce sont des habitants qui parlent à d'autres habitants sur cette notion de maîtrise d'usage. On a une très nette baisse des incivilités, de la présence des encombrants dans nos parties communes.»

Les recycleries fournissent des terrains d'expérimentation sociale, pour interroger l'acte d'achat et la consommation dans son ensemble.

L'occasion est le « fonds de commerce » des recycleries : les objets ont déjà été utilisés et les clients, en achetant dans ces boutiques, prolongent la durée d'usage d'objets qui ne sont obsolètes qu'aux yeux de leurs premiers utilisateurs. Il peut s'agir d'un acte dicté par la nécessité, mais également d'un véritable acte militant, certaines personnes faisant le choix de se meubler exclusivement dans des boutiques d'occasion pour contourner les enseignes traditionnelles qui produisent souvent dans des conditions sociales et environnementales questionnant l'éthique. C'est également une façon de s'inscrire à contre-courant d'une société du tout jetable où les modes passent rapidement et d'avoir une réflexion de fond sur nos modes de vie actuels et les ressources toujours plus importantes mobilisées pour produire de nouveaux biens.

■ Les recycleries fonctionnent dans une logique de **circuits courts** et certains clients recherchent cette proximité pour répondre à leurs besoins en minimisant les transports. D'autres sont mus par une cause plus sociale : favoriser un commerce qui **crée de l'emploi localement** dans un contexte général de délocalisation.

■ Certaines Régies expérimentent des **systèmes d'échanges originaux** ne reposant pas uniquement sur le système marchand : elles comportent parfois une zone de gratuité (gratuité souvent liée au moins bon état des biens y étant proposés) et mettent en pratique **le troc**. Les habitants peuvent faire l'acquisition de produits en échange d'objets qu'ils apportent ou de temps qu'ils acceptent de consacrer à un projet collectif lié à la recyclerie. Cet accès facilité à certains biens dont la durée d'usage est courte (articles de puériculture par exemple) constitue aussi une façon d'inciter les personnes à remettre ces produits dans le circuit une fois le besoin satisfait. Ainsi, ce système est particulièrement judicieux pour les vêtements d'enfants qui deviennent vite trop petits. Des Régies pratiquent le **« prix libre »** : les clients fixent eux-mêmes le prix qu'ils sont prêts à payer (une fourchette de prix est généralement proposée), ce qui fournit l'occasion d'engager une réflexion sur les déterminants du prix et la valeur des objets.



Recyclerie pratiquant le prix libre  
Recyclerie Nouvelle R, Romans-sur-Isère

■ Par les ateliers qu'elles proposent, les recycleries promeuvent **la réparation** : les habitants participant aux ateliers sont ensuite en capacité de réparer leurs objets, ce qui a pour incidence de limiter les déchets et d'éviter de faire appel à un intermédiaire. Il s'agit bien souvent d'échanges de savoir-faire, chacun apportant ses astuces et conseils.

■ La recyclerie fournit le support idéal pour entamer une réflexion sur la réduction des déchets, y compris chez soi, comme c'est le cas à Saint Herblain où le compostage de proximité constitue un prolongement logique du projet Environnements Solidaires. **La dynamique « Zero Waste »**, qui poursuit l'objectif de parvenir à une société « zéro déchet, zéro gaspillage », fait de plus en plus d'émules et les recycleries offrent des solutions concrètes pour avancer sur cette voie.

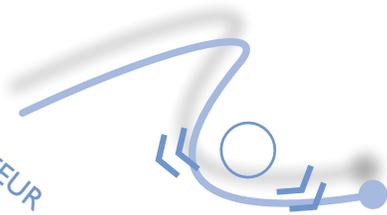
■ Par le panel de leurs actions, les recycleries renforcent la capacitation citoyenne : elles amènent les habitants à réfléchir à leurs pratiques et au mode de vie reposant sur la consommation bien souvent imposé par les médias, voire à les infléchir, et à proposer leurs idées pour aller plus loin.

## II.4 DONNER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE À LA VIE ASSOCIATIVE

Les recycleries constituent **de vrais leviers de lien social** : elles permettent de mobiliser facilement des habitants qui viennent spontanément proposer leur aide et d'ouvrir la Régie à de nouvelles personnes qui ne la connaissent pas forcément auparavant.

■ L'espace de la boutique, ouvert et accueillant, diffère d'une boutique classique par les rapports humains qui s'y développent et la place accordée aux initiatives des habitants. Cette entrée non contraignante attire les habitants qui commencent par fréquenter la recyclerie en tant que clients et bénéficiaires des animations, puis vont s'investir dans le projet en tant que bénévoles sans avoir l'impression de mettre la main dans des déchets.





**Chantal Régis, bénévole à la librairie solidaire, Régie de Quartier la Maison du Canal (Paris 10)**

« Une fois retraitée, j'ai voulu faire du bénévolat et je me suis tournée vers la librairie solidaire qui me permet de faire coïncider mes centres d'intérêt -à savoir les livres et la langue française- avec un investissement associatif et solidaire. Bénévole depuis 4 ans, j'aime le contact avec les autres bénévoles et avec les gens qui fréquentent la librairie. Présente deux après-midis par semaine, j'assure des permanences avec d'autres bénévoles pour réceptionner et trier les livres, les enregistrer, les ranger, accueillir et conseiller les clients. Je participe également à l'organisation d'animations, comme les 'café lecture' qui ont lieu une fois par an. C'est un vrai plaisir de venir à la librairie, pas un travail. Les bénévoles font tourner le lieu, signalent ce qu'il y a à améliorer : ils s'investissent beaucoup et prennent leur engagement très à cœur ».

■ **Les bénévoles jouent très souvent un rôle important** dans le fonctionnement des recycleries : généralement, ils proposent des animations et prennent part à l'organisation d'événements ponctuels (braderies, vente éphémère et thématique, semaine européenne de la réduction des déchets...). En fonction de leurs compétences, ils animent parfois des ateliers spécifiques (menuiserie, reliure, customisation de vêtements...). Certaines Régies vont plus loin en associant les bénévoles à leur fonctionnement quotidien et en leur donnant un rôle clé dans le projet : ils sont alors chargés de l'accueil quotidien des clients, de la gestion des stocks, de la détermination des prix et du rangement, comme c'est le cas à la librairie solidaire de la Régie de Paris 10°. Ainsi, les habitants nourrissent véritablement les projets de recycleries qui constituent une excellente entrée pour **amener de nouvelles forces vives à s'intéresser au projet d'ensemble de la Régie** et à renouveler ses instances.

■ Cette ouverture à des personnes n'habitant pas forcément le quartier, mais étant attirées par la recyclerie (par militantisme pour lutter contre la surconsommation, par intérêt pour les produits qui y sont proposés) peut entraîner une diversification des profils des adhérents et administrateurs de la Régie. Ainsi, toujours à Paris 10°, les bénévoles investis à la librairie solidaire sont bien souvent des passionnés du livre et c'est tout naturellement qu'on retrouve d'anciens enseignants et une psychologue. Ils enrichissent les propositions d'animations selon leurs centres d'intérêt et apportent une dimension culturelle au projet.

■ L'humain, au centre des Régies, est également au cœur des recycleries, les habitants en étant les salariés, les clients et les bénévoles.

## II.5 DÉCLINER SON PROJET POLITIQUE

Plusieurs dimensions de l'activité recyclerie renvoient au projet politique des Régies de Quartier, tel qu'il est exprimé dans **le Manifeste\***.



30

\* La Charte des Régies et le Manifeste sont téléchargeables sur le site du CNLRQ : [www.regiedequartier.org](http://www.regiedequartier.org)

## VADE-MECUM

1. La réduction de la production de déchets : un enjeu clé pour la société.
2. Le traitement d'une tonne de déchets coûte en moyenne 80 € (<http://www.ademe.fr/referentiel-national-couts-service-public-gestion-dechets-2012>) et génère de la pollution, qui a également un coût... Détourner des meubles du centre de stockage permet d'éviter ce coût à la collectivité, tout en créant de l'emploi de proximité, en générant du lien social et en fournissant des biens à moindre coût aux habitants !
3. Il s'agit du prolongement logique des activités de collecte et gestion des encombrants mises en œuvre par les Régies de Quartier.
4. En investissant le champ de la réduction des déchets, les Régies sont clairement identifiées comme des actrices à part entière du développement durable.
5. Par cette activité, les Régies contribuent concrètement à la mise en place d'une économie circulaire et peuvent répondre à des appels à projets dans ce domaine.
6. Via l'activité recyclerie, les Régies peuvent attirer de nouveaux bénévoles : elle l'ouvre à des personnes ne connaissant pas encore ses activités ou ne sachant pas comment s'y impliquer.
7. Terrain d'expérimentation à plus d'un titre (par les ateliers de transformation proposés, les modes d'échange...), l'activité recyclerie est un formidable levier d'innovation !
8. L'activité recyclerie fournit une déclinaison opérationnelle au projet politique des Régies de Quartier.

31

## III. UNE RECYCLERIE, COMMENT FAIRE ?

Une fois clarifiés les objectifs poursuivis avec le lancement d'une recyclerie, se pose la question de la méthode à suivre pour concrétiser le projet.

Différentes étapes se succèdent :

- L'élaboration d'une étude de faisabilité pour dimensionner et organiser la future activité <sup>18</sup>, cette étude pouvant être réalisée en interne si un salarié a les compétences nécessaires pour s'en charger ou sinon en externe par un bureau d'études.
- L'identification et la négociation avec les partenaires financiers et politiques de la future recyclerie.
- Le choix et l'aménagement des locaux.
- La définition des règles de fonctionnement et des postes de travail.
- Le recrutement de l'équipe.

32

### III.1 LES PARTENARIATS

Pour développer une recyclerie, soit les Régies de Quartier se positionnent dans le cadre d'appels à projets, initiés en général par la communauté de communes ou d'agglomération, ce qui fixe un cadre plus ou moins précis et détermine les grandes orientations du projet ; soit elles portent directement ce projet en interne. Dans les deux cas, la question des partenariats est déterminante et va conditionner le lancement ainsi que l'organisation de la recyclerie.

<sup>18</sup> • La partie 4 du guide porte sur la définition d'un modèle économique pour l'activité recyclerie, élément-clé de l'étude de faisabilité.

PLUSIEURS ACTEURS PEUVENT SOUTENIR LES RECYCLERIES, À DIFFÉRENTS TITRES :

#### ■ L'ADEME

- L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ([www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)).
- L'ADEME est chargée de l'accompagnement de la mise en œuvre du **programme national de prévention des déchets 2014-2020**. Ce programme comporte plusieurs mesures, dont une sur le développement du réemploi, de la réparation et de la réutilisation. Plus précisément, parmi les actions prévues, une concerne le « soutien au développement et à la professionnalisation des réseaux de réemploi, réutilisation et réparation » et une autre « la promotion de la collecte préservante des objets réutilisables » pour éviter notamment que les encombrants soient endommagés lors de leur collecte et rendus inutilisables.
- L'ADEME soutient les acteurs investis dans le champ de la prévention. Ainsi, l'ADEME et en particulier ses directions régionales, est un partenaire incontournable au lancement du projet sur le territoire, par les conseils qu'elle peut apporter sur la structuration de la recyclerie et les aides au lancement qu'elle peut allouer (financement de tout ou partie de l'étude de faisabilité, soutiens à l'investissement, aide au démarrage).

#### ■ LES RÉGIONS

- **Les régions** sont aujourd'hui des acteurs clés dans l'élaboration et l'animation de la stratégie de prévention des déchets : la loi NOTRe (n°2015-991) prévoit en effet la définition par les régions **d'un plan régional unique de prévention et gestion des déchets** permettant de décliner le plan national en adaptant ses objectifs aux particularités de leur territoire.
- Prendre connaissance du plan régional s'avère un préalable indispensable : le plan peut notamment prévoir un objectif de création de recycleries sur le territoire. La Régie, en initiant ce type d'activité, contribuera à la mise en œuvre du plan et pourra bénéficier de soutiens financiers (aides à l'investissement, financement de l'étude de faisabilité...) et d'appuis politiques. La région Île-de-France a par exemple fixé un objectif de création de 30 recycleries à l'horizon 2019.

33

## LES INTERCOMMUNALITÉS

■ La loi NOTRe a modifié les compétences des collectivités en matière de gestion des déchets : la collecte et le traitement des déchets doivent être transférés par les communes aux **intercommunalités** d'ici le 1er janvier 2017<sup>19</sup>. En outre, ces collectivités sont chargées d'élaborer des **programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés**. Rendus obligatoires, ces programmes déterminent les objectifs de réduction de ces déchets et les mesures à appliquer pour y parvenir. Cet échelon local est évidemment déterminant pour la recyclerie, qui s'inscrita forcément dans le cadre de ce plan et pourra solliciter des aides auprès de la collectivité. Ce sont en effet souvent les intercommunalités qui initient des appels à projets sur l'économie circulaire ou la réduction des déchets pour encourager la création de recycleries. Par ailleurs, si elles sont associées au projet, elles pourront mettre à disposition de la recyclerie leurs moyens de communication, ressource précieuse pour faire connaître le projet.

PAROLE D'ACTEUR

34

**Pauline Calmette, directrice, Régie de Quartier Soli-cités (Grasse)**

« Pendant 4 ans, un véritable travail d'identification des besoins des partenaires et de formation des élus de la mairie et de la communauté d'agglomération a dû être réalisé. Ce n'est qu'une fois que le message a été véritablement approprié que la recyclerie a pu voir le jour. »

<sup>19</sup> • En 2016, plus de 95% des communes ont déjà transféré leur compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés à une structure de coopération intercommunale (EPCI ou syndicat mixte).

## LES SYNDICATS MIXTES

■ La collecte, le traitement et la valorisation des déchets sont généralement assurés par un **syndicat mixte**. Cet acteur assure la gestion des déchetteries et peut être, à ce titre, un partenaire important des Régies pour leur assurer une présence en **déchetterie** (en général via l'installation d'un caisson du réemploi) et parfois un financement. La présence en déchetterie assure souvent l'accès à un gisement de qualité car les objets déposés ne subissent pas les détériorations auxquelles sont exposés les encombrants sur le trottoir.



Caisson du réemploi  
Régie de Quartier d'Athis-Mons

## LES ÉCO-ORGANISMES

■ Selon l'ADEME, en 2013, les filières REP mises en place en France représentent un gisement de déchets de 17 millions de tonnes, incluant des déchets ménagers et non ménagers. On compte une vingtaine de filières REP et quasiment autant d'**éco-organismes**<sup>20</sup> chargés de les faire appliquer. Les recycleries peuvent bénéficier d'agrèments de la part d'éco-organismes<sup>21</sup>, notamment sur les filières DEEE et mobilier. Ces agrèments leur permettent d'accéder à certains gisements de qualité (par exemple le mobilier domestique avec Eco-mobilier et le mobilier professionnel avec Valdélia), d'avoir des bennes mises à disposition et d'être financées à hauteur des tonnages détournés. Les éco-organismes, qui ont l'obligation d'augmenter de 50% le tonnage de réutilisation des déchets d'ameublement, se sont engagés à reprendre gratuitement les déchets de mobilier collectés par les acteurs de l'ESS gérant des recycleries.

<sup>20</sup> • Voir la liste en annexe.

<sup>21</sup> • C'est notamment le cas de la Régie d'Athis-Mons.

35

## LES BAILLEURS SOCIAUX

■ **Les bailleurs sociaux**, partenaires traditionnels des Régies, constituent également des organismes à associer à la mise en place d'une recyclerie : ils peuvent être intéressés par le service de prévention et de collecte d'encombrants de leurs parties communes et mettre à disposition des moyens et des locaux pour stocker provisoirement des meubles et objets.

## LES ENTREPRISES LOCALES DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS

■ **Les entreprises locales de traitement et de valorisation des déchets** (Derichebourg, Veolia, Paprec...) travaillent parfois en partenariat avec les Régies en mettant certains flux à disposition de la recyclerie et en récupérant une partie des déchets qui ne peuvent pas être réutilisés. Ainsi, des passerelles vers l'emploi peuvent se dessiner pour les salariés de la recyclerie, à leur sortie de la Régie.



Meubles industriels,  
Régie de Quartier d'Athis-Mons

■ Certaines Régies réalisent des prestations de tri ou manutention auprès d'entreprises voisines sur des missions précises en cas de suractivité. Parfois, des Régies ont négocié des conventions de partenariat avec de grandes enseignes de bricolage pour pouvoir bénéficier de dons de matériel (peinture, palettes, outillage) pour les ateliers de leurs recycleries <sup>22</sup>.

22 • C'est notamment le cas de la Régie de Grasse.

## LES STRUCTURES DE RÉEMPLOI DU TERRITOIRE

■ **Les structures de réemploi du territoire** peuvent être sollicitées lors de la création de la recyclerie : en effet, plutôt que de proposer une réponse individuelle et de faire potentiellement concurrence à des structures existantes, il peut être pertinent de s'allier aux forces en présence et de s'appuyer sur les compétences de différents acteurs pour monter une recyclerie mutualisée.

PAROLE D'ACTEUR

**Pascal Gomez**, directeur de la Régie Océan (Saint-Herblain)

« Nous nous servons de cette captation d'objets pour qu'ils puissent repartir dans des filières. La Régie est en lien avec d'autres SIAE, mais aussi d'autres structures de l'ESS avec lesquelles on travaille pour les filières, notamment ENVIE sur les DEEE, l'Homme debout qui remet des meubles en état, Arbre qui récupère le papier et le carton. On est bien sur une articulation d'acteurs, une mise en réseau, ce qui explique la réussite du projet. Nous ne sommes pas seuls dans notre coin à faire quelque chose : nous mettons en mouvement d'autres partenaires. La Régie est bien placée pour mener l'action, car elle est à la confluence d'une politique volontariste de Nantes Métropole sur la réduction des déchets et d'une politique d'emplois de proximité et de mieux vivre sur le quartier. Nous répondons complètement à la commande politique et nous avons la confiance des partenaires institutionnels, mais aussi des partenaires bailleurs. »

■ La recyclerie Nouvelle R, à Romans-sur-Isère, est un bel exemple de réalisation coopérative. Impulsée par la communauté d'agglomération de Valence-Romans-Sud Rhône-Alpes, elle implique quatre acteurs locaux pour collecter les déchets réutilisables, les valoriser, les vendre, et sensibiliser le public. Chaque structure est responsable d'une partie de ces actions. Emmaüs, dans son espace réemploi, accueille les habitants souhaitant laisser des objets pour leur donner une seconde vie, puis les revend. La Plateforme d'insertion par l'humainitaire et la coopération a déployé une vingtaine de containers de récupération de textiles sur le Pays de Romans et a ouvert une boutique de vêtements de seconde main. La ressourcerie verte a créé une matériauthèque pour récupérer et revendre des matériaux de construction et du matériel de bricolage. Elle y assure des actions de sensibilisation. La communauté d'agglomération gère les 15 déchetteries du territoire et la Régie de Quartier est chargée des flux entre les différents lieux de collecte et de valorisation.



■ Dès l'étape de l'étude de faisabilité, **un comité de pilotage** réunissant les partenaires potentiels du projet peut être constitué pour prendre les décisions stratégiques et valider les différentes étapes. En général, trois types de cadres régissent les créations de recycleries, à savoir la convention de partenariat, le marché public ou la délégation de service public pour tout ou partie des prestations envisagées.

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PARTENAIRES

Partenaire	Rôle	Type de soutien	Qui contacter ?
L'ADEME	Suivi et mise en œuvre du PNPD	Soutien technique et financier (réflexion en amont et réalisation du projet)	Direction régionale : <a href="http://www.ademe.fr/regions">http://www.ademe.fr/regions</a>
La région	Définition et mise en œuvre du PRPGD	Aides financières et conseils lors du lancement de la recyclerie	Le service prévention et gestion des déchets de la région
L'intercommunalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte et traitement des déchets</li> <li>Définition et mise en œuvre du PLPDMA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aides financières dans le cadre d'appels à projets</li> <li>Supports de communication</li> </ul>	Le service prévention et gestion des déchets de l'intercommunalité
Le syndicat mixte de traitement des déchets	Gestion des déchetteries	<ul style="list-style-type: none"> <li>Installation d'un caisson du réemploi en déchetterie</li> <li>Embauche de salariés à leur sortie de la Régie comme agents de déchetterie</li> </ul>	Le responsable de la prévention des déchets du syndicat
Les éco-organismes	Mise en place des filières REP	Agrément, installation de bennes et soutien financier proportionnel aux tonnes détournées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour le mobilier : Eco-mobilier et Valdelia</li> <li>Pour les DEEE : Ecologic et Eco-systèmes</li> </ul>
Les bailleurs sociaux	Prévention des encombrants, sécurisation des parties communes	Mise à disposition de locaux de stockage	Responsables DSU
Les industriels du déchet	Traitement et valorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition de flux de déchets</li> <li>Embauche de salariés à leur sortie de la Régie</li> </ul>	Directeurs des entreprises locales
Les structures de réemploi	Réemploi des déchets et solidarité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transfert de déchets</li> <li>Recyclerie mutualisée</li> </ul>	Emmaüs, ENVIE, Tissons la solidarité...

### III.2 LE(S) LIEU(X)

Les locaux vont être déterminants pour la recyclerie.

- La question du foncier est souvent celle qui pose le plus de difficultés : il est difficile d'obtenir des locaux suffisamment grands pour accueillir un entrepôt et une boutique en ville. Les recycleries mutualisées sont souvent conçues autour d'une diversité de lieux correspondant aux principales fonctions des recycleries (collecte, valorisation, vente, sensibilisation). La distance géographique de la recyclerie peut fragiliser les liens entre la Régie et cette activité qui peut être perçue comme une entité complètement autonome par les salariés, mais aussi par les habitants. Il est donc nécessaire de réfléchir à ces différentes conséquences avant de sélectionner et d'aménager des locaux même si, bien souvent, la possibilité de choisir est limitée. Dans la moitié des cas, les locaux sont mis à disposition gratuitement par la ville ou la communauté d'agglomération et les aménagements sont réalisés par la Régie.

40

PAROLE D'ACTEUR

**Pauline Calmette, directrice, Régie de Quartier Soli-cités (Grasse)**

« La recyclerie est située dans une ancienne pharmacie, dans un local situé dans un autre quartier que le siège de la Régie. Pour que les salariés de la Régie fréquentent ce lieu, nous allons y aménager un lieu de convivialité où ils pourront venir faire une pause et prendre un café. Nous avons aussi institué un système de bon d'achat : chaque salarié se voit remettre un bon d'achat de 50€ par an dans la boutique afin que cette boutique soit également leur boutique ! »

### Point de vigilance

Les Régies qui créent une recyclerie sont souvent confrontées à un dilemme : soit créer de petites recycleries de proximité, au plus près des habitants, soit occuper des locaux plus grands en dehors du quartier et avoir une capacité de stockage significative. Une alternative consiste à dissocier l'entrepôt de la boutique.

- Certaines recycleries vont avoir accès à des **locaux de stockage** en pied d'immeuble, en général mis à disposition par les bailleurs sociaux. Des meubles en bon état y sont stockés : ils pourront parfois être donnés à des familles en difficulté sans passer par la boutique de la recyclerie. Cette solution permet de désengorger la boutique et d'éviter d'effectuer des déplacements inutiles.

- Concernant **l'entrepôt**, les locaux vont avoir une incidence importante sur l'organisation de l'activité : si on a une grande capacité à stocker (plusieurs milliers de m<sup>2</sup>), il est plus facile de travailler avec les industriels, d'installer des bennes en lien avec les éco-organismes. En fonction de l'espace disponible, il sera ou non possible de le diviser en différentes zones afin d'avoir un suivi plus fin des produits (zone de tri et d'identification dissociée de la zone de nettoyage ainsi que du hangar). L'espace dévolu aux ateliers est souvent situé dans la partie entrepôt des recycleries.



Entrepôt d'une recyclerie située en zone industrielle  
Régie de Quartier d'Athis-Mons

41

■ Le fait de stocker des déchets nécessite de respecter certaines **obligations réglementaires, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**. Il existe 4 niveaux d'obligations :

- La déclaration en préfecture pour les installations ne présentant pas de danger.
- La déclaration avec contrôle périodique lorsque les installations sont à l'origine de nuisances (pour le voisinage dans la plupart des cas) avec contrôle tous les 5 ans des réglementations.
- L'autorisation pour les installations présentant de graves dangers pour l'environnement.
- L'autorisation avec servitudes qui contraint à s'installer à une certaine distance de la population.

**La plupart du temps, l'installation d'une recyclerie ne nécessite qu'une simple déclaration en préfecture, les déchets stockés ne présentant pas de danger <sup>23</sup>.**

■ La localisation de **la boutique** et son agencement auront bien évidemment une incidence sur la clientèle. Ainsi, une boutique située au fond d'une cour accessible via une grille avec interphone aura une moins grande visibilité qu'une boutique en pied d'immeuble ou ayant une vitrine sur rue. Une boutique localisée en plein cœur du quartier d'implantation de la Régie sera investie par les habitants du quartier, mais forcément moins connue des habitants d'autres quartiers.

■ Certaines recycleries cherchent à s'adresser au plus grand nombre et vont développer des stratégies pour faire venir des personnes « extérieures » dans la boutique. Ainsi, à Grasse, des meubles sont vendus en ligne sur leboncoin.fr, mais les clients doivent venir les chercher à la recyclerie, ce qui favorise une certaine mixité de la clientèle.

■ Dans les recycleries généralistes, les boutiques sont souvent aménagées par univers de vente (salon/salle à manger, cuisine, enfants, loisirs) et comportent parfois des cabines d'essayage.

<sup>23</sup> • Les modalités et démarches allégées sont disponibles en ligne auprès des DREAL : <http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/La-declaration-par-teleservice.html>

■ En matière de réglementation, si la boutique fait plus de 300 m<sup>2</sup>, elle est considérée comme un établissement recevant du public (de 5<sup>ème</sup> catégorie) et une autorisation doit être demandée en mairie. Cette autorisation est délivrée après avis de la commission de sécurité et d'accessibilité.



Entrepôt d'une recyclerie située en zone industrielle  
Régie de Quartier d'Athis-Mons

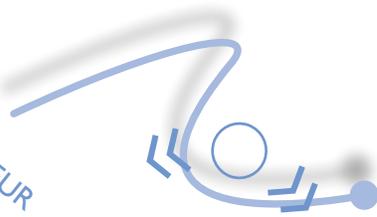
### III.3 L'ORGANISATION DU QUOTIDIEN

Les Régies s'appuient souvent sur des activités déjà existantes pour initier l'activité recyclerie.

■ Certaines Régies commencent par **des collectes** (textile, livres, maroquinerie) et de la sensibilisation, pour tester la qualité du gisement et les repreneurs potentiels et mettre les pieds dans le réemploi en jouant un rôle d'interface avec les habitants.

D'autres organisent **des braderies** une ou plusieurs fois dans l'année.

Enfin, dans le cadre de marchés publics passés par des bailleurs sociaux, des Régies réalisent des prestations de déménagement, de vidage de caves et d'appartements, ainsi que d'enlèvement des encombrants. Elles sont alors financées pour la prestation de collecte et ce, quel que soit l'avenir des déchets.



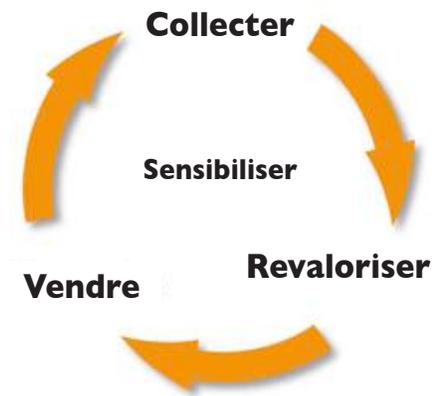
Elise Bachelet, coordinatrice de la librairie solidaire, Régie de Quartier la Maison du Canal (Paris 10)

« Au tout début, la Régie avait mis en place une bibliothèque dans ses locaux pour que les habitants puissent y déposer leurs livres et en prendre d'autres. Depuis sa création, la Régie porte les valeurs du développement durable et est devenue point de collecte volontaire. La Régie a ensuite eu l'idée de créer un lieu spécifique, et c'est de cette manière qu'est née la librairie solidaire ».

■ Ces différentes activités fournissent l'occasion de tester les types d'objets qui correspondent le plus aux besoins des habitants, afin de déterminer si la recyclerie sera **généraliste ou spécialisée** sur un seul type de produit. Le type de local est un paramètre qui peut également orienter le choix (localisation, taille, vitrine ou pas, accessibilité...). De la même manière, la présence sur le territoire de structures de réemploi spécialisées déjà présentes (comme ENVIE par exemple) orientera l'activité, la Régie ayant tout intérêt à proposer une offre complémentaire plutôt que concurrente.



La librairie solidaire, une recyclerie spécialisée autour du livre, Régie de Quartier de Paris 10<sup>e</sup>



■ Quatre fonctions complémentaires vont structurer la recyclerie : **la collecte, la revalorisation, la vente et la sensibilisation**. Dans une recyclerie mutualisée, chacune de ces fonctions peut être assurée par un acteur différent.

■ L'organisation de **la collecte** est déterminante pour l'activité : la diversité des apports et la qualité des gisements détermineront la fréquentation de la boutique et les ventes.

■ En général, une partie des stocks provient des **encombrants**. Néanmoins, les encombrants étant déposés à même le trottoir parfois sous la pluie et manipulés par plusieurs personnes, ils ne sont pas toujours dans un très bon état lorsqu'ils arrivent à la recyclerie.

■ **Les retraits à domicile** fournissent souvent un accès à un gisement de bonne qualité : les meubles, en bon état, peuvent être immédiatement remis dans le circuit. Ils peuvent être gratuits ou facturés, selon la localisation de l'appartement à vider, le modèle de la recyclerie et la destination des objets (facturation uniquement s'ils finissent en déchetterie).

■ Les autres points de collecte potentiels sont les **déchetteries** (caissons du réemploi) et **bornes d'apports volontaires** (pour diversifier les apports, des bornes peuvent être positionnées en centre-ville) qui doivent être vidées très régulièrement. Enfin, dans le cadre de partenariats avec des éco-organismes, les recycleries ont accès à des gisements spécifiques et significatifs en matière de volume (par exemple les meubles industriels) qui correspondent souvent à un type de clientèle particulier.

■ Cependant, **la capacité de stockage de la recyclerie va limiter les collectes** : les prestations de débarras dans le cadre de successions notamment entraînent la captation de volumes importants à stocker.

■ À ces différentes collectes s'ajoutent **les apports sur site** : en général, les habitants prennent vite le réflexe de déposer à la recyclerie des objets dont ils n'ont plus l'usage.



Borne d'apports volontaires  
Recyclerie Nouvelle R, Romans-sur-Isère

46

■ L'activité de transport de déchets par route doit être déclarée auprès de la préfecture dès lors que la quantité est supérieure à 0,1 tonne par chargement de déchets dangereux ou 0,5 tonne de déchets non dangereux <sup>24</sup>.

■ Pour effectuer la collecte et selon l'organisation retenue, la Régie pourra avoir besoin de faire l'acquisition d'**équipements** tels qu'un vélo triporteur, un fourgon avec hayon élévateur pour réaliser les enlèvements à domicile ou en déchetterie, un camion-benne (nécessitant d'avoir le permis poids lourd pour le conduire), un conteneur maritime en guise de caisson du réemploi...

<sup>24</sup> • Les entreprises effectuant uniquement la collecte des ordures ménagères pour le compte des collectivités publiques sont exemptées de cette obligation.



Camion utilisé pour l'activité de collecte  
Recyclerie Nouvelle R, Romans-sur-Isère

■ Pendant la collecte, certaines Régies seront chargées d'une **mission spécifique d'observation de l'évolution de la situation** des dépôts sauvages parallèlement à leurs interventions. À Saint-Herblain par exemple, les opérateurs du projet Environnements Solidaires effectuent un reporting régulier à l'aide de photos pour rendre compte de l'impact de l'action. La collecte fournit une occasion de sensibiliser pour infléchir les comportements sur la durée.

■ L'étape suivante est celle de **la revalorisation**. Les différents objets collectés ou apportés à la recyclerie sont tout d'abord triés : certains, en trop mauvais état, ne sont pas conservés mais envoyés vers des filières de valorisation. Certaines recycleries assurent en interne le démantèlement d'objets, en vue d'extraire des matériaux recyclables, mais cela reste rare, car peut vite relever d'une organisation semi-industrielle.

■ Les recycleries définissent des **critères de sélection** : pour les vêtements par exemple, la sélection est importante car les apports sont conséquents. Seuls les vêtements ne nécessitant aucune réparation et non tachés sont conservés. La librairie solidaire ne conserve pas les manuels scolaires, ouvrages en double, guides touristiques de plus de 3 ans, magazines et encyclopédies, car son espace de stockage et de vente est limité et ces livres partent moins vite que les autres. À Grasse, les meubles en contreplaqué ne sont pas sélectionnés.

47

■ Une fois ce premier tri effectué, les objets conservés sont **pesés et identifiés**. Les recycleries utilisent soit leur propre outil de référencement (tableur ou logiciel de gestion), soit des logiciels existants (notamment Bookin' pour les livres). Certaines, en plus d'indiquer le poids de l'objet, le prennent en photo et décrivent précisément son état. **La traçabilité** est essentielle : elle permet de savoir précisément la quantité d'objets détournés de la déchetterie et des filières de valorisation. Une recyclerie ne peut pas se permettre d'avoir un fonctionnement amateur : il faut rendre régulièrement des comptes pour prouver que les flux sont traités, l'enjeu à terme étant de se faire financer la tonne détournée. Les recycleries les plus équipées éditent un code-barres pour chaque objet.



Certaines recycleries optent pour une simple balance  
*Recyclerie Nouvelle R, Romans-sur-Isère*

■ Il y a parfois des sous-catégories de tri selon les canaux de commercialisation (les objets en moins bon état pouvant être mis en vente uniquement sur le site internet de la recyclerie afin d'éviter d'encombrer la boutique ou dans une zone de gratuité).

■ Selon leur état, les objets sont ensuite nettoyés, réparés si nécessaire, puis progressivement mis en boutique ou sur le site internet. Les vêtements de saison seront mis en boutique et les autres seront stockés. Certains objets sont conservés pour des ventes éphémères (vintage, meubles industriels, bourses au matériel de périculture, aux instruments de musiques, aux cycles).

■ Certaines recycleries choisissent de transformer certains meubles ou vêtements : elles pratiquent « **la customisation** ».

■ Les recycleries sont équipées de balances ou transpalettes peseurs, de logiciels de référencement, de racks de rangement, de cabines de peinture pour la customisation...



Meubles customisés,  
*Régies de Quartier de Grasse et Athis-Mons*



## Point de vigilance

Une recyclerie répond à des objectifs sociaux, économiques et environnementaux, parfois en tension : un équilibre ténu est à trouver entre ces 3 finalités et il est fréquent que l'une prenne le pas sur les deux autres.

■ Certaines font le choix de donner certains objets (ce qui leur permet par ailleurs de régler leurs problèmes de stocks) et/ou d'instituer une zone de gratuité pour des objets en moins bon état. D'autres expérimentent la pratique du troc : la condition pour pouvoir y participer est généralement d'adhérer à la Régie. Cependant, la plupart des recyleries vend les objets, ce qui assure une part des ressources. Les recyleries mènent une véritable réflexion sur la valeur des objets et leur **politique tarifaire** qui va pour partie déterminer leur clientèle.

■ Elles définissent une charte des prix en fonction des prix pratiqués dans des enseignes d'occasion, de la taille des objets, de leur état, de la tendance du moment, du travail de réparation ou de customisation réalisé. Les objets retravaillés coûtent plus cher que les autres, et sont souvent proposés en ligne. Par exemple, à la librairie solidaire de la Régie de Paris 10<sup>e</sup>, les livres jeunesse coûtent entre 50 cts et 1,5 €, les livres de poche 2 €, les grands formats 3 à 4 € selon leur état et les beaux livres 4,5 € et plus. Certains livres anciens sont vendus sur Etsy, une plateforme de vente en ligne fréquentée par des collectionneurs.

■ La date d'entrée des objets dans la boutique est référencée. Au bout d'une durée définie (habituellement un mois), le prix est abaissé afin de faciliter la vente. Certaines recyleries acceptent la négociation à la marge. Les objets qui ne sont pas vendus sont parfois donnés à d'autres structures de réemploi ou partent vers des filières de valorisation.

■ **L'achalandage de la boutique et sa décoration** vont inciter les habitants à franchir la porte d'entrée et à revenir : les recyleries mettent en valeur les objets en les présentant comme dans des boutiques classiques (sur des mannequins, dans des vitrines qui changent régulièrement). Les personnes cherchent à acquérir des objets dont elles ont besoin, mais également à se faire plaisir et s'orienteront vers des objets en bon état, propres et bien présentés. Tout l'enjeu consiste à faire oublier qu'il s'agit parfois de déchets récupérés sur le trottoir !



Une boutique conçue comme un espace lumineux et agréable  
Régie de Quartier de Grasse

■ La question des jours d'ouverture se pose : les recyleries sont principalement ouvertes en semaine (soit uniquement les après-midis, soit en continu du matin à la fin d'après-midi) et certaines ouvrent quelques samedis. Les plages d'ouverture des recyleries tenues par des bénévoles sont plus limitées car il faut pouvoir compter sur la mobilisation de 2 bénévoles. Des ventes « hors les murs » peuvent être organisées dans d'autres boutiques ou lors de festivals afin de faire connaître la recyclerie au plus grand nombre.

■ **La communication** joue aussi un rôle important pour se faire connaître rapidement du plus grand nombre. Elle est parfois négligée par les recyleries, faute de temps et de moyens humains. À la recyclerie d'Athis-Mons, la communauté d'agglomération met ses moyens de communication à disposition de la recyclerie lors de grands événements, ce qui la fait connaître à de nouveaux publics et permet de faire passer certains messages de sensibilisation. Certaines Régies font le choix de faire appel à des stagiaires d'écoles de communication pour les aider à concevoir des outils de communication grand public.



Enseignes de recycleries  
Régies de Quartier de Saint-Herblain et Paris 10<sup>e</sup>



Atelier d'auto-réparation de vélos  
Régie de Quartier d'Athis-Mons

■ Une dimension incontournable des recycleries est justement **la sensibilisation** des habitants, et ce, par plusieurs canaux. En boutique, certains chiffres ou slogans sont affichés et informent les clients de l'impact de la recyclerie sur la réduction des déchets. Les ateliers de réparation/customisation mis en place dans/en parallèle de la recyclerie fournissent des occasions de faire prendre conscience aux participants des alternatives aux achats systématiques ou compulsifs.

■ Des animations ponctuelles sont organisées à l'occasion de la semaine du développement durable, de la semaine européenne de la réduction des déchets : s'inscrire dans des événements partenariaux, festifs et pédagogiques hors les murs permet d'ouvrir la recyclerie. Les ventes événementielles, avec une communication adaptée, sont également un bon moyen de diversifier la clientèle de la recyclerie. Des vernissages sont également organisés dans les boutiques pour apporter une dimension culturelle et faire connaître le projet au plus grand nombre.

### III.4 LA CONSTITUTION D'UNE ÉQUIPE

Les Régies ont des forces vives, des salariés qui travaillent déjà sur les déchets : c'est un véritable atout pour créer des recycleries. Lorsque des opérateurs réalisent la collecte des encombrants et les débarras à domicile, il n'y a qu'à les former au réemploi pour qu'ils soient totalement opérationnels. Une mission de sensibilisation peut leur incomber, comme c'est le cas à Saint-Herblain où les opérateurs sont chargés de repérer et collecter les encombrants sauvages, mais aussi d'informer les habitants sur le système de ramassage des encombrants et de leur faire passer des messages sur le réemploi.

■ Les autres postes de travail liés à la valorisation et à la vente sont généralement définis lors de la création de la recyclerie. **Les petites recycleries fonctionnent avec des salariés polyvalents** appelés valoristes<sup>25</sup> assurant aussi bien le tri que le nettoyage des objets, leur mise en boutique et leur vente. **Dans les plus grosses recycleries, les postes sont davantage spécialisés.** On peut notamment retrouver des opérateurs chargés du démantèlement, du détournement d'objets et de l'information des habitants en déchetterie, de la gestion des apports (identification des objets, rangement), des réparations et du nettoyage, de la customisation, de l'animation d'ateliers de réparation/customisation à destination des habitants et d'autres encore s'occupant du rangement en boutique et de la vente.

25 • Voir fiche métier en annexe.



**Pascal Gomez, directeur de la Régie Océan (Saint-Herblain)**

« Ce support de réduction des déchets dans un quartier populaire, c'est pour les habitants qui sont en précarité puisque les personnes recrutées sur Environnements Solidaires sont des locataires du quartier repérés par les bailleurs. Nous sommes repérés aussi par les habitants qui viennent frapper à la porte pour être embauchés. Pour des personnes en difficulté, isolées, c'est une excellente façon de reprendre contact, de retravailler en équipe, de retrouver une structuration en venant bosser tous les jours et en plus, pour le quartier, on fait partie du 'mieux-être' et du 'mieux vivre'. Les habitants s'approprient cette action. On leur donne du travail, on les accompagne sur leurs projets (formation, emploi), on garde contact avec eux et c'est en cela que le projet est très performant. »

54

■ Certaines Régies travaillent en partenariat avec des entreprises du traitement et de la valorisation des déchets, auxquelles elles transfèrent des déchets non réutilisables : il peut arriver à leurs salariés de réaliser des prestations ponctuelles pour ces entreprises, notamment pour effectuer des rotations de bennes.

■ L'activité recyclerie fournit un **très bon support au retour vers l'emploi** : les salariés peuvent expérimenter différents postes au sein de la recyclerie, se former à de nombreux métiers (de la logistique, manutention, vente...) et acquérir des compétences transférables. Certains passent le CACES ou la FIMO<sup>26</sup> lors de leur passage à la Régie. Des outils de travail (logiciel de référencement des objets, logiciel de caisse) sont parfois spécifiquement conçus pour les salariés en parcours et adaptés afin de permettre une prise en main optimale. L'utilisation de tels outils permet de développer des compétences informatiques. Par la diversité des postes proposés, les recycleries sont ouvertes au public féminin.



Agent valoriste conduisant un engin de cour avec bras télescopique  
Régie de Quartier d'Athis-Mons

55

■ **Les passerelles vers l'emploi** sont nombreuses : certains opérateurs travaillent ensuite en déchetterie, d'autres dans les entreprises du traitement et de la valorisation des déchets, d'autres encore dans des sociétés de déménagement ou des boutiques.

26 • Le détail de tous les sigles figure en annexe.

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES POSTES D'OPÉRATEURS

Type de poste	Activités	Moyens matériels
Opérateur en charge des enlèvements et livraisons chez les particuliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se présenter à l'habitant, faire signer le bon d'enlèvement</li> <li>Démonter les objets et les manipuler avec précaution</li> <li>Les charger dans le véhicule et les décharger à l'entrepôt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourgon avec hayon</li> <li>Transpalette</li> <li>Rolls</li> <li>Caissettes</li> <li>Couvertures</li> <li>GPS</li> <li>Téléphone</li> </ul>
Opérateur en charge du tri	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trier les objets collectés dans des bennes (dépôts sauvages, encombrants) pour dissocier ceux qui sont en bon état de ceux qui doivent être légèrement remis en état, réparés ou envoyés vers la filière de valorisation matière</li> <li>Démonter les objets non réemployables en triant les différentes matières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Télétruck</li> <li>Rolls</li> </ul>
Opérateur en charge de l'identification des objets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peser, mesurer, prendre en photo et saisir les données sur un logiciel</li> <li>Emmener les objets identifiés vers un lieu de stockage spécifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transpalette</li> <li>Rolls</li> <li>Balance</li> <li>Mètre</li> <li>Machine d'identification</li> <li>Télétruck</li> </ul>
Opérateur en charge de la remise en état et/ou la réparation des objets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remonter les objets en bon état</li> <li>Remplacer les pièces manquantes</li> <li>Vernir ou peindre les objets si besoin</li> <li>Retirer les tâches</li> <li>Eventuellement transformer les objets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Caisse à outils</li> <li>Visseuse</li> <li>Transpalette</li> <li>Rolls</li> <li>Stock de pièces</li> </ul>
Opérateur en charge de la vente	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ranger et nettoyer la boutique et les objets</li> <li>Accueillir et informer les clients</li> <li>Enregistrer la vente des objets</li> <li>Mise en ligne pour les ventes sur internet</li> <li>Sensibilisation au réemploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Caisse</li> <li>Transpalette</li> <li>Rolls</li> <li>Étiquettes</li> <li>Ordinateur</li> </ul>
Opérateur en charge des ateliers de réparation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réparation d'objets</li> <li>Animation d'ateliers (réparation de meubles, cycles...)</li> <li>Sensibilisation au réemploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Caisse à outils</li> <li>Matériel adapté à l'atelier : établis pour la menuiserie...</li> </ul>

### Point de vigilance

La recyclerie constitue une activité de la Régie et n'est pas une structure ad hoc : parfois, elle tend à s'autonomiser, en particulier lorsqu'elle se situe dans d'autres locaux que le siège de la Régie.

Pour que la recyclerie fasse véritablement partie de la Régie, il faut que ses salariés et bénévoles s'y sentent rattachés par l'organisation d'événements ouverts à tous à la recyclerie et de temps d'échanges entre bénévoles et salariés de la recyclerie et le reste de l'équipe.

■ Enfin, l'équipe salariée est souvent épaulée par des **bénévoles**, très actifs à différents niveaux (pour concevoir les animations et les temps forts de la recyclerie, pour fixer les prix, pour trier les objets, assurer les ventes). Certaines recycleries - mais c'est plus rare - fonctionnent quasiment exclusivement avec des bénévoles, comme à la librairie solidaire de la Régie de Paris 10<sup>e</sup>. La place des bénévoles par rapport aux salariés et leur rôle doivent être clairement définis. Ainsi, la librairie solidaire a opté pour un guide du bénévole pour accueillir les nouveaux venus, leur présenter le fonctionnement de la librairie et définir leurs missions.

## VADE-MECUM

1. Les Régies ont **une connaissance du secteur des déchets** et des relations établies avec certains de ses acteurs, ce qui facilite la mise en place des partenariats.

2. Entre l'étude de faisabilité, le montage opérationnel du projet et l'obtention de locaux, beaucoup de temps peut s'écouler : **la création d'une recyclerie prend 24 mois en moyenne.**

3. **La recyclerie peut être mutualisée** : ce modèle moins lourd – la Régie ne pouvant être chargée que de la collecte - évite la concurrence entre acteurs du réemploi d'un même territoire.

4. **Le foncier est souvent la clé du projet** et il faut avoir trouvé le ou les bons locaux avant de se lancer. Dans le quartier, la taille des locaux sera souvent limitée, et en dehors, la recyclerie sera peu accessible aux habitants.

5. Pour capter **des gisements de bonne qualité** (invendus, mobilier professionnel), il est déterminant d'établir des relations avec des entreprises du territoire.

6. Il faut **se mettre en conformité avec la réglementation** du stockage des déchets et des établissements recevant du public avant l'ouverture de la recyclerie.

## IV • LES MODÈLES ÉCONOMIQUES DES RECYCLERIES : EXEMPLES ET PISTES DE RÉFLEXION

### IV.1 DES MODÈLES MULTIPLES

La diversité des approches et des réalités des activités recycleries mises en œuvre par les Régies entraîne de fait une multiplicité des déclinaisons organisationnelles et économiques possibles.

■ À partir d'un socle de valeurs, de principes et d'objectifs communs, chaque Régie construit son projet recyclerie en fonction des besoins identifiés sur le territoire et d'un ou de plusieurs axes d'actions prioritaires.

■ La Régie de Saint-Herblain souhaitait apporter une réponse complémentaire à la problématique des encombrants et des dépôts sauvages sur le quartier de Bellevue tout en créant de l'emploi pour les habitants des quartiers et en initiant une réflexion sur le changement des comportements et des modes de consommation. La Régie de Quartier du 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris souhaitait avant tout créer un lieu d'échanges et de rencontres, ouvert à tous, avec une forte dimension culturelle et environnementale. La Régie de Quartier de Grasse enfin, intervenait depuis longtemps dans la collecte des encombrants et dans le débarras d'appartements, de caves et de bureaux, mais tous les objets collectés finissaient en déchetterie. La Régie a donc réfléchi à la façon de diminuer le volume de déchets produits en les détournant.

■ Selon les besoins identifiés, les objectifs recherchés et les complémentarités possibles avec d'autres acteurs du territoire (collectivités, bailleurs, SIAE, associations), les Régies investiront plus ou moins fortement les différentes dimensions qui structurent toute activité de recyclerie : SENSIBILISER / COLLECTER / REVALORISER / VENDRE.

■ Ainsi, pour définir les contours généraux de l'activité, nous avons imaginé une première grille de questionnements, ci-dessous. Il s'agit de bien cerner les objectifs et le positionnement de la recyclerie pour ensuite évaluer les moyens nécessaires, humains, matériels et financiers. En fonction des moyens disponibles, les objectifs devront aussi être ajustés, à la hausse comme à la baisse.

■ Nous nous sommes appuyés sur cette grille de questionnements pour vous présenter ensuite les expériences développées par les Régies de Saint-Herblain, de Paris 10<sup>ème</sup> et de Grasse, expériences très différentes et qui constituent des exemples intéressants en la matière. Pour chacune de ces expériences, nous vous proposons donc :

- Une fiche d'identité récapitulant les caractéristiques principales de l'activité recyclerie.
- L'organigramme de la Régie, particulièrement centré sur la recyclerie.
- Une présentation simplifiée du budget 2016 de la recyclerie, mettant en évidence les grands équilibres de l'activité.
- Un zoom sur les principaux enjeux de l'activité.

## POSITIONNEMENT GÉNÉRAL

### QUELS OBJECTIFS GÉNÉRAUX ?

- Réduction et prévention des déchets ?
- Création d'emplois supports d'insertion ?
- Création d'un lieu d'animation et de lien social ?
- Accompagnement du changement des comportements ?

### QUEL TYPE DE RECYCLERIE

- Généraliste ?
- Spécialisée ?

### QUEL(S) ACTEUR(S) DÉJÀ PRÉSENT(S) SUR LE TERRITOIRE ?

### QUELLE(S) COMPLÉMENTARITÉ(S) POSSIBLE(S) ?

## POSITIONNEMENT PAR FONCTION

### SENSIBILISER

#### Comment ?

- Animations / Ateliers ouverts aux habitants
- Événementiels / Opérations ponctuelles
- Campagnes de communication
- Médiation sortante / Porte-à-porte
- Médiation postée, en boutique, en déchetterie...

#### Quelles cibles ?

- Habitants
- Enfants (via les écoles, les centres de loisirs, les centres sociaux)
- Professionnels

### COLLECTER

#### Quels objets ?

- Mobilier
- Vaisselle, bibelots, objets de décoration
- Electroménager
- Livres / CD
- Vêtements
- Déchets du bâtiment ...

#### Quels types de collecte ?

- Collecte des encombrants et / ou des dépôts sauvages
- Collecte, à la demande, au domicile des particuliers
- Collecte, en déchetterie ou sur d'autres sites, via des caissons du réemploi ou des bornes d'apports volontaires
- Accès au gisement des éco-organismes
- Apports directs en boutique

#### Quelle capacité de collecte et de stockage ?

### REVALORISER

#### Quelles actions ?

- Peser
- Identifier
- Nettoyer
- Réparer
- Customiser
- Démanteler
- Stocker

#### Quelle capacité de stockage ?

### VENDRE

#### À qui ?

- Aux habitants
- À des professionnels du secteur (filières de valorisation)

#### Où ?

- En boutique : quelle surface ? Quelle implantation (quartier / hors quartier) ? Quelle amplitude d'ouverture ?
- Lors d'événementiels ?
- Via un site Internet ?

#### À quels prix ?

- Avec une logique de prix différenciés ? En fonction des objets ? En fonction du profil des acheteurs ?
- Troc
- Zone de gratuité

LA LIBRAIRIE SOLIDAIRE DE LA MAISON DU CANAL

« FICHE D'IDENTITÉ »



RECYCLERIE SPÉCIALISÉE DANS LE LIVRE, AYANT UNE TRIPLE VOCATION :

- **SOCIALE** : favoriser la participation des habitants, animer un lieu d'échanges et de convivialité.
- **CULTURELLE** : faciliter l'accès à la culture via le livre.
- **ENVIRONNEMENTALE** : donner une seconde vie aux livres et limiter la production de déchets

ZOOM SUR LES 4 FONCTIONS STRUCTURANTES / POSITIONNEMENT DE LA RÉGIE DE QUARTIER :

COLLECTE

- Apports directs en boutique et à la Régie

REVALORISATION

- Tri
- Référencement

VENTE

- Aux habitants
- À petits prix + Zone de gratuité
- En boutique
- Lors d'événementiels
- Via une plateforme Internet pour les beaux ouvrages

SENSIBILISATION

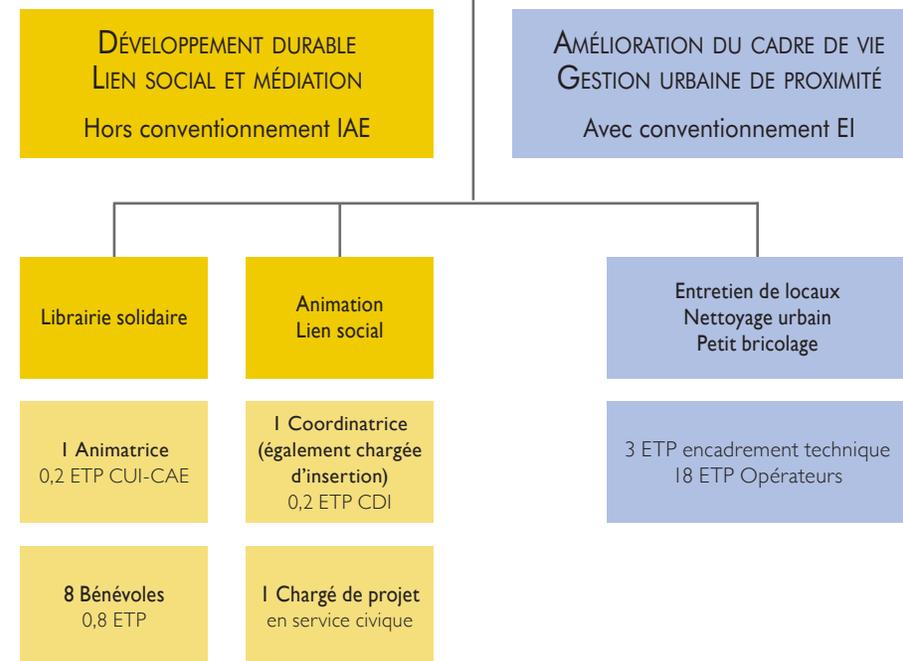
- Ateliers ouverts aux habitants (reliure, lecture)
- Événementiel
- En lien avec le pôle « Lien social / Médiation » de la Régie

La Maison du Canal - Régie de Quartier de Paris 10<sup>e</sup>  
Librairie solidaire

Conseil d'Administration

Bureau

Direction, équipe administrative et communication  
3,6 ETP dont 0,8 ETP Accompagnement des salariés



Sans conventionnement IAE, la librairie fonctionne essentiellement avec **des ressources bénévoles** : la coordinatrice, également en charge de l'accueil et de la communication à la Régie, est présente une demi-journée par semaine à la boutique pour faire le lien avec les 8 bénévoles et organiser leur travail. Elle consacre une autre demi-journée à la préparation de projets liés à la librairie (ateliers d'écriture, demande de financement...). Les bénévoles se relaient à la boutique, à raison d'une demi-journée de présence chacun en moyenne. Très impliqués, certains sont bénévoles depuis plusieurs années.

# Budget simplifié librairie solidaire

Construit sur la base du réalisé 2015

## CHARGES DIRECTEMENT AFFECTABLES À L'ACTIVITÉ

### MASSE SALARIALE 31% des charges directes

Animation : 5 700 €  
**Soit une Masse salariale de  
5 700 €**

### AUTRES CHARGES DIRECTES 69% des charges directes

Loyer : 9 600 €  
Fluides (Eau / Electricité) : 1 600 €  
Fournitures diverses : 1 400 €  
**Soit des autres charges de  
12 600 €**

### MARGE NETTE CONTRIBUTIVE

Total produits directs - Total charges directes = 7 200 € - 18 300 € = - 11 100 €  
Les ressources générées par la librairie ne permettent pas la couverture des charges liées au projet.  
La Régie finance une part du projet sur fonds propres.

## PRODUITS DIRECTEMENT AFFECTABLES À L'ACTIVITÉ

### CHIFFRE D'AFFAIRES 83% des produits directs

Ventes en librairie : 6 000 €  
Ventes Internet : à relancer  
**Soit un Chiffre d'Affaires de  
6 000 €**

### SUBVENTIONS 17% des produits directs

Aide à l'emploi CUI-CAE : 1 200 €  
Pas de financement projet  
**Soit des subventions de  
1 200 €**

### ■ Le budget de la librairie est limité.

- Les principales charges concernent le local (loyer / fluides) et le salaire de la coordinatrice (à hauteur de 20%).
- Les ressources reposent uniquement sur les ventes de livres (500€ / mois en moyenne) et sur un financement CUI-CAE du contrat de la coordinatrice.
- La librairie ne bénéficie d'aucun financement projet. La recherche de financement n'a pour l'instant pas fait l'objet d'une attention particulière.

■ **La dimension économique de cette recyclerie est faible.** Elle est d'ailleurs structurellement déficitaire et ne peut pas participer au financement des charges de structure. Ce sont les excédents générés par les activités d'entretien du cadre de vie qui contribuent au financement des activités du pôle développement durable, lien social et médiation, et en particulier de la librairie.

**LA MAISON du Canal**  
LA REGIE DE QUARTIER PARIS 10

**LIBRAIRIE**  
27 rue du Château d'Eau - 75010 Paris  
02 98 00 33 34  
**SOLIDAIRE**

## POIDS DE LA LIBRAIRIE DANS LE PROJET RÉGIE

**CA librairie** = 1% du CA global  
**Subv librairie** = 0,5% des subv Régie  
**Budget global librairie** = 3% du budget Régie  
**ETP directs librairie** = 1% des ETP Régie

**P**our consolider l'activité, plusieurs pistes peuvent être poursuivies :

- **Renforcer le projet**, son impact et sa visibilité.
  - \* Poursuivre le développement des animations culturelles autour du livre, permettant de faire connaître et de faire vivre le lieu.
  - \* Mieux valoriser la dimension environnementale, en faveur de la réduction des déchets : tonnes de livres collectées, détournées et revendues.
- **Mobiliser des financements sur projets**, en lien avec les dimensions environnementales et culturelles du projet. La Régie bénéficie depuis peu de l'agrément Jeunesse et éducation populaire, agrément qui peut lui ouvrir de nouvelles possibilités de financements
- **Se doter des moyens humains nécessaires** à la réussite du projet :
  - \* Augmenter le temps dédié à l'activité.
  - \* Pérenniser le poste de coordinatrice, afin d'assurer le portage du projet dans la durée.

« FICHE D'IDENTITÉ »



**RECYCLERIE PARTENARIALE :**

La Régie est fortement positionnée sur l'axe « sensibilisation ». Les fonctions « collecte » et « valorisation » sont, elles, largement portées par les partenaires (Nantes Métropole et structures locales du réemploi).

**ZOOM SUR LES 4 FONCTIONS STRUCTURANTES / POSITIONNEMENT DE LA RÉGIE DE QUARTIER :**

**COLLECTE**

- Collecte de meubles au domicile des particuliers.
- Collecte d'encombrants en pied d'immeuble.
- Apports volontaires des habitants, en boutique.
- Collecte des bio-déchets en pied d'immeuble.

**REVALORISATION**

- Pesée et tri des objets en boutique.
- Transformation des bio-déchets en compost.

**VENTE**

- Via la boutique.
- Aux habitants des quartiers.
- À petits prix ou selon une logique de troc.

**SENSIBILISATION**

- Médiation sortante auprès des habitants, afin d'accompagner le changement des comportements.
- Animations / Événementiels.

Océan - Régie de Quartier Nantes/Saint-Herblain  
Recyclerie

Conseil d'Administration

Bureau

Direction, administration, RH,  
comptabilité et développement  
10,47 ETP

SERVICES DE PROXIMITÉ  
SERVICES AUX HABITANTS

Hors conventionnement IAE

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE  
GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

Avec conventionnement ACI

Recyclerie : prévention, réduction  
et réemploi des déchets

Vente de légumes  
0,5 ETP  
Chargée de projet

Conseil Appart

« Boutik et troc »  
Boutique de  
réemploi

« Environnements solidaires »

Prévention des  
encombrants

Compostage  
collectif

Espaces verts /  
Environnement  
4 ETP encadrement  
28,22 ETP Opérateurs

Second œuvre  
Bâtiment  
3 ETP encadrement  
24,51 ETP Opérateurs

Entretien Rénovation  
urbaine  
4 ETP encadrement  
28,22 ETP Opérateurs

Restaurant /  
Métiers de bouche  
2 ETP encadrement  
7,43 ETP Opérateurs

Maraîchage  
1 ETP Encadrement  
9,77 ETP Opérateurs

I Technicien  
en cours de  
recrutement  
1 ETP CDI

I Chargée de projet  
1 ETP CDI

I Animatrice  
1 ETP CDD  
Adulte relais

I Cheffe d'équipe  
7 Opérateurs  
4,8 ETP CUI

Située hors conventionnement IAE, la recyclerie est composée de plusieurs activités :

- Le projet « **Environnements solidaires** » avec un volet « encombrants » (information auprès des habitants sur les systèmes de collecte et de réemploi existants ; repérage / ramassage / stockage d'objets réemployables) et un volet « bio-déchets » (accompagnement et mise en place du compostage de proximité).
- La boutique de réemploi « **Boutik et troc** », dont une partie des meubles a été détournée de la déchetterie grâce à « Environnements solidaires ».
- et un projet en cours de mise en place intitulé « **conseil appart** » et qui consistera en un accompagnement sur les éco-gestes à adopter en matière d'énergie et de déchets.

**11 salariés (8,8 ETP)** sont mobilisés sur l'activité. **Les opérateurs sont tous des locaux des bailleurs.** Ils sont positionnés comme de véritables ambassadeurs du cadre de vie auprès de la communauté d'habitants. Une chargée de projet coordonne l'action globale, avec le soutien d'une cheffe d'équipe.

# Océan - Budget simplifié recyclerie

Construit sur la base du réalisé 2015

## CHARGES DIRECTEMENT AFFECTABLES À L'ACTIVITÉ

### MASSE SALARIALE 90% des charges directes

- Salaires chargés (y compris impôts et taxes) : 224 300 €
  - Médecine du travail : 1 400 €
  - Formation : 1 600 €
- Soit une Masse salariale de 227 300 €**

### AUTRES CHARGES DIRECTES 10% des charges directes

- Achats matières et petit outillage : 3 900 €
  - Locaux (loyers / fluides) : 5 300 €
  - Véhicules (Carburant / Assurances / entretien) : 2 000 €
  - Communication / Animation : 1 900 €
  - Missions / Réceptions : 4 000 €
  - Télécommunications : 1 100 €
  - Amortissements : 5 900 €
- Soit des autres charges de 24 100 €**

### MARGE NETTE CONTRIBUTIVE

**Total produits directs - Total charges directes = 275 200 € - 251 400 € = 23 800 €**  
**Ce pôle d'activités peut participer au financement des charges de structure à hauteur de 23 800 €.**

## PRODUITS DIRECTEMENT AFFECTABLES À L'ACTIVITÉ

### CHIFFRE D'AFFAIRES & ADHÉSIONS 2% des produits directs

- Conseil Appart : 2 700 €  
(Participation locataires)
  - Ventes + adhésions Boutik & Troc : 3 400 €
- Soit un Chiffre d'Affaires de 6 100 €**

### SUBVENTIONS 98% des produits directs

- Adulte relais (Etat + CCAS) : 22 200 €
  - Aide à l'emploi CUI : 80 800 €
  - Contribution bailleurs : 30 200 €
  - Etat Politique de la Ville : 9 000 €
  - CCAS : 30 600 €
  - Département - PDI : 38 400 €
  - FIS\* : 37 500 €
  - Collectivités (Ville / Agglo) : 20 400 €
- Soit des subventions directes de 269 100 €**

\* Fonds pour l'innovation sociale des Entreprises sociales pour l'habitat (ESH).



## POIDS DE LA RECYCLERIE DANS LE PROJET RÉGIE

- CA recyclerie** = 0,5% du CA global
- Subv recyclerie** = 10% des subv Régie
- Budget global recyclerie** = 6% du budget Régie
- ETP directs recyclerie** = 7% des ETP Régie

Le budget de la recyclerie est significatif, à hauteur de 275 000 €, soit 6% du budget de la Régie.

- Les principales charges concernent les salaires (90% des charges directes), les locaux, le véhicule, et le lien social / les animations / les temps conviviaux.
- Le CA est limité : les ventes boutique sont marginales (espace de vente réduit + système de troc) ; la participation des habitants à Rénov'Appart est symbolique et le service de débarras est gratuit pour le locataire.
- Les subventions sont, elles, la principale source de financement (98% des produits) et proviennent de multiples financeurs : Etat (emplois aidés et politique de la ville), département, ville, agglo. Les bailleurs financent également l'action à hauteur de 20€ par an et par logement. Atlantique Habitations, bailleur particulièrement moteur du projet a également permis la mobilisation du FIS\* en phase expérimentale.
- En 2015, l'activité dégage une marge contributive positive lui permettant de participer au financement des charges de structure.

L'activité recyclerie de la RQ de Saint-Herblain vient compléter les interventions existantes des autres acteurs liées à la gestion et à la réduction des déchets. Elle a donc la particularité d'être centrée sur la dimension « sensibilisation / accompagnement au changement des comportements des habitants ». Elle repose sur un partenariat fort avec les bailleurs du territoire et les collectivités qui contribuent de manière significative à son financement. **L'évaluation de l'impact social et environnemental** de l'action constitue un enjeu clé pour la pérennité des financements.

- À terme, il est prévu que l'action « Environnements solidaires » s'autonomise et puisse être dupliquée sur d'autres territoires, hors territoires d'intervention prioritaires de la Régie.

## LA RECYCLERIE DE LA RÉGIE DE QUARTIER DE GRASSE

### « FICHE D'IDENTITÉ »



**RECYCLERIE GÉNÉRALISTE, INAUGURÉE EN 2015, POURSUIVANT UN DOUBLE ENJEU :**

- Réduire le volume de déchets traités en déchetterie.
- Faire évoluer les modes de consommation.

**ZOOM SUR LES 4 FONCTIONS STRUCTURANTES / POSITIONNEMENT DE LA RÉGIE DE QUARTIER :**

#### COLLECTE

- Collecte des encombrants (bailleurs / collectivités).
- Débarrasage de locaux et d'appartements (collectivités / bailleurs / entreprises).
- Apports volontaires des habitants, en boutique.

#### REVALORISATION

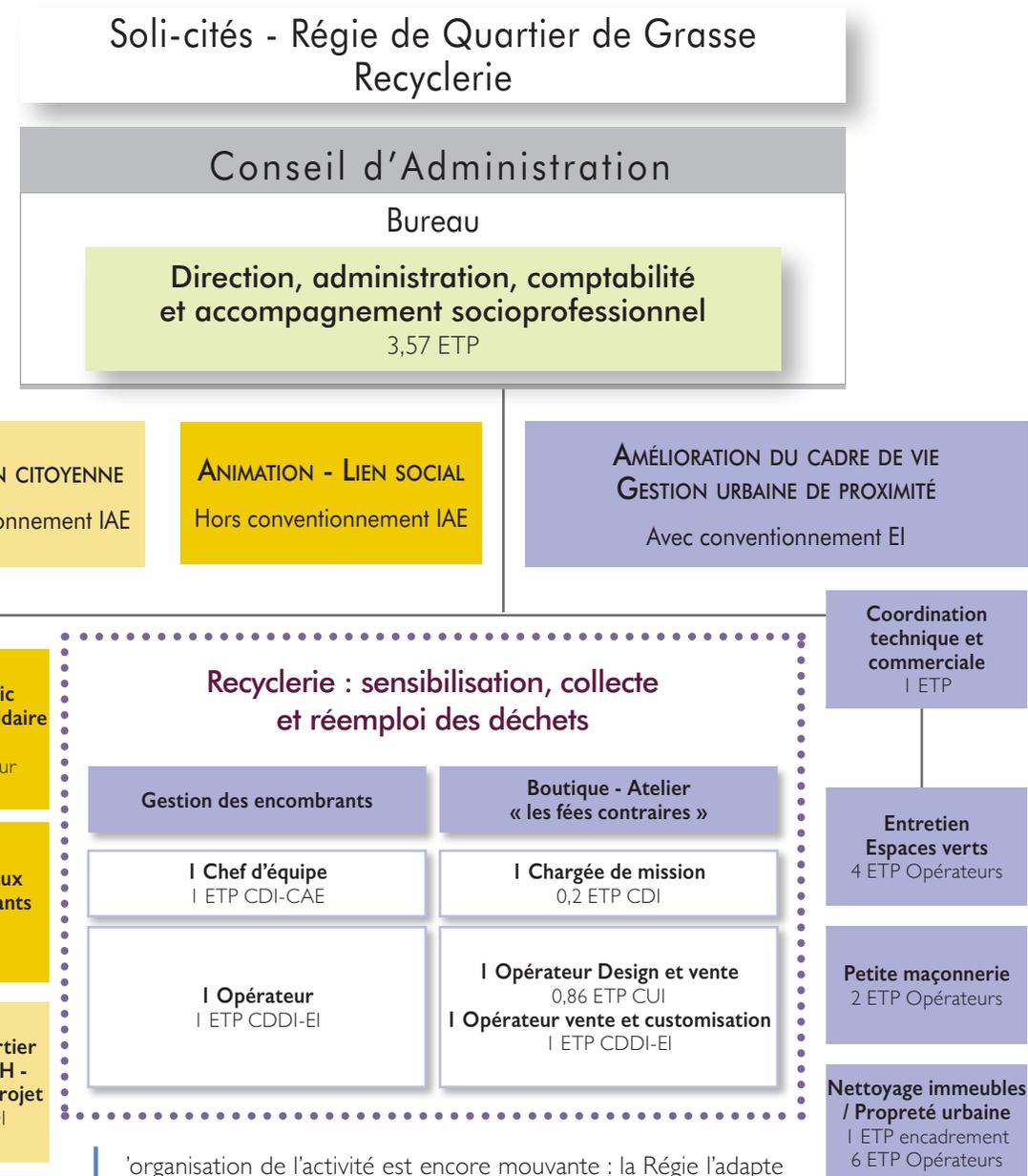
- Pesée « grossière » et tri des objets en boutique.
- Réparation et customisation de meubles.

#### VENTE

- Via la boutique.
- Via un site internet de vente d'occasion.
- À des prix adaptés à toutes les bourses.

#### SENSIBILISATION

- Animations / Événementiels.
- Ateliers de customisation pour les habitants.



L'organisation de l'activité est encore mouvante : la Régie l'adapte au fur et à mesure de la montée en puissance du projet, des demandes exprimées et de ses propres expérimentations. Pour l'instant, l'activité est structurée autour d'un conventionnement « *Entreprise d'insertion* » (pour 2 postes ETP) et de deux équipes distinctes : l'une en charge de la collecte, l'autre en charge de la valorisation, de la revente et de la sensibilisation.

- Au total, sur les 27 ETP de la Régie, 4 sont rattachés directement à la recyclerie, soit **16% des effectifs globaux**.

# Soli-cités - Budget simplifié recyclerie

Construit sur la base du réalisé 2015

## CHARGES DIRECTEMENT AFFECTABLES À L'ACTIVITÉ

### MASSE SALARIALE 90% des charges directes

- Salaires chargés (y compris impôts et taxes) : 98 000€
  - Médecine du travail : 500 €
- Soit une Masse salariale de 98 500 €**

### AUTRES CHARGES DIRECTES 10% des charges directes

- Achats matières et petit outillage : 2 500 €
  - Véhicules (Carburant / Assurances / entretien) : 4 250 €
  - Amortissements : 4 000 €
- Soit des autres charges de 11 000 €**

### MARGE NETTE CONTRIBUTIVE

**Total produits directs - Total charges directes = 111 100 € - 109 500 € = 1 600 €**  
Ce pôle d'activités peut participer au financement des charges de structure à hauteur de 1 600 €.

## PRODUITS DIRECTEMENT AFFECTABLES À L'ACTIVITÉ

### CHIFFRE D'AFFAIRES & ADHÉSIONS 63% des produits directs

- Collecte des encombrants et débarras : 60 000 €
  - Ventes Boutique « Les fées contraires » : 10 000 €
- Soit un Chiffre d'Affaires de 70 000 €**

### SUBVENTIONS 37% des produits directs

- Etat - Aides aux postes CDDI-EI : 20 300 €
  - Etat - Aides à l'emploi CUI : 20 800 €
- Soit des subventions directes de 41 100 €**



## POIDS DE LA RECYCLERIE DANS LE PROJET RÉGIE

**CA recyclerie** = 18% du CA global

**Subv recyclerie** = 13% des subv Régie

**Budget global recyclerie** = 17% du budget Régie

**ETP directs recyclerie** = 16% des ETP Régie

■ Cette activité recyclerie a une dimension économique plus forte que dans les deux autres projets présentés.

Le budget est significatif et représente près de 20% du budget global de la Régie.

- Le chiffre d'affaires représente la principale source de financement (67% des produits) et provient majoritairement de l'activité « collecte des encombrants et débarras ». Les ventes de la boutique restent encore timides.

- Les subventions mobilisées sont liées au conventionnement EI (2 ETP) et aux contrats CUI-CAE.

- Les principales charges concernent la masse salariale (90% des charges directes). La Régie bénéficie d'une mise à disposition de ses locaux à titre gracieux de la part de la Ville.

■ En 2016, l'activité devrait dégager une marge contributive tout juste positive ne lui permettant pas de participer significativement au financement des charges de structure.

■ Ce budget a vocation à évoluer sensiblement, au fur et à mesure de la consolidation et du développement du projet.

En vue de la consolidation du projet, la Régie devra faire face à plusieurs enjeux :

- Comment faire reconnaître son action auprès des collectivités et des éco-organismes en faveur du réemploi ? Aujourd'hui, la Régie est financée pour sa prestation de collecte, quel que soit l'avenir du déchet. Les tonnes détournées ne font l'objet d'aucune valorisation financière.

- Comment développer les ventes en boutique ? Via l'augmentation des volumes et de la qualité des objets collectés ? Via l'augmentation de la surface de vente ? Via une meilleure communication autour de la boutique ?

- Comment augmenter les surfaces de stockage ? Quelles opportunités en termes de nouveaux locaux ou de terrains sur la ville ?

### IV.3 TENDANCES, CONSTATS ET ZONES DE VIGILANCE

Deux modèles de recycleries portées par des Régies se dessinent :

■ **Les recycleries à dominante sociale**, dont l'objectif est avant tout de créer du lien sur le quartier en répondant aux besoins des habitants. Leur activité est davantage centrée sur les fonctions « sensibilisation » et « vente », la boutique étant conçue comme un lieu de rencontres et d'échanges au bénéfice des habitants du quartier.

■ **Les recycleries à dominante économique**, s'appuyant souvent sur un conventionnement IAE, et pour lesquelles les fonctions « collecte » et « revalorisation » sont centrales. L'activité se structure souvent autour de marchés publics contractualisés avec les bailleurs du territoire et les collectivités (communes et intercommunalités).

Plusieurs constats ressortent de ces différentes expériences :

■ Aucune des recycleries présentées n'a encore réellement atteint son « rythme de croisière ». Les modèles économiques restent à consolider.

■ L'intégration de l'activité au sein de la Régie permet d'accompagner sa montée en puissance pendant les premières années. Une partie de l'investissement nécessaire en phase de démarrage, qu'il soit matériel, humain ou financier, est réalisée sur les fonds propres de la Régie.

En effet, les Régies développent leurs activités selon un fonctionnement économique solidaire, qui permet une mutualisation entre les activités. Les excédents générés par certains secteurs sont réinvestis dans les activités aux équilibres plus précaires.

■ La fonction « collecte », lorsqu'elle est structurée autour de marchés collectivités et bailleurs, peut contribuer au financement des autres fonctions, via les marges réalisées.

■ Les fonctions « sensibilisation » et « revalorisation », bien qu'incontournables, semblent peu, voire pas, financées.

- La Régie de Saint-Herblain a toutefois réussi à mobiliser les 5 bailleurs sociaux de son territoire ainsi que de nombreux autres partenaires autour de son projet de sensibilisation.
- Aucune des 3 Régies présentées n'est financée pour son action de réemploi en tant que telle. Les tonnes de déchets détournées ne font l'objet d'aucune valorisation financière.

■ Si aujourd'hui, la plupart des Régies sont payées à la tonne de déchets collectée, et ce, quel que soit l'avenir du déchet, il existe toutefois quelques structures qui ont réussi à se faire financer la tonne revalorisée. Le développement d'un argumentaire sur l'avenir des objets détournés et la plus-value du réemploi, ainsi que la mise en place d'une traçabilité rigoureuse sont donc des éléments-clés pour que ce travail soit reconnu.

■ Les ventes réalisées en boutique restent timides, en raison de la faiblesse des prix pratiqués, de capacités de stockage souvent limitées et des horaires d'ouverture pratiqués. La fonction « vente » seule trouve donc rarement son équilibre économique.

■ Le développement de prestations annexes (animations en pied d'immeuble ou dans les écoles, location de meubles pour les studios de cinéma comme à Grasse) et de ventes événementielles et en ligne apporte des ressources complémentaires qui aident à équilibrer les budgets.

■ La mise à disposition de locaux à titre gracieux, par les bailleurs ou par les collectivités, représente un coup de pouce significatif qui allège le volume des charges de l'activité. De plus, la mise à disposition de locaux de pré-stockage, en pied d'immeuble, permet de détourner des gisements de meilleure qualité.

■ Les principaux financements publics sur lesquels s'appuient les Régies pour déployer l'activité recyclerie sont liés à leur mission d'insertion sociale et professionnelle des habitants, de création d'emplois et d'activités dans les quartiers et également de création / renforcement du lien social dans les quartiers prioritaires : financements liés au conventionnement IAE ; contrats aidés CUI-CAE ou Emplois d'avenir ; financements de la politique de la ville.

■ Peu de Régies bénéficient de financements fléchés « *prévention et réduction des déchets* », si ce n'est en investissement où elles peuvent être soutenues par l'ADEME et / ou le conseil régional.

**A**u regard de ces constats, il nous paraît important d'insister sur deux zones de vigilance, l'une économique, l'autre territoriale :

■ Les projets recyclerie sont complexes et peinent encore à trouver leur équilibre économique. Si de nombreux appels à projets peuvent inciter les Régies à créer une recyclerie, que les aides à l'investissement peuvent être conséquentes, les aides publiques au fonctionnement restent quant à elles beaucoup plus limitées.

Les Régies souhaitant se lancer dans une telle aventure veilleront donc à :

- S'assurer de la solidité de leur assise économique et financière.
- Évaluer au plus juste les besoins de financement nécessaires au démarrage et au fonctionnement de l'activité (budget d'exploitation par activité, plan d'investissement et de financement, plan de trésorerie).
- Mettre en place les outils de pilotage nécessaires à un suivi précis de l'activité (suivi budgétaire par activité).

De plus, pour obtenir le financement des tonnages détournés, les Régies auront intérêt à augmenter les flux traités. Elles devront veiller à ce que cette pression économique liée aux volumes ne les éloigne pas de leurs missions sociales en faveur du renforcement du lien social et de la participation des habitants.

■ L'activité recyclerie exige d'importants locaux : espaces de stockage, de revalorisation (atelier tri / nettoyage / réparation / customisation) et de vente. Les surfaces disponibles déterminent le dimensionnement du projet et impactent fortement les volumes espérés de ventes.

Afin de viabiliser l'activité et au regard de la disponibilité du foncier, les Régies peuvent être amenées à prendre de nouveaux locaux, en dehors de leur quartier actuel d'implantation, parfois dans des zones d'activités. Elles devront alors s'interroger sur la manière de maintenir la cohérence globale de leur projet :

- En matière de cohérence territoriale : quels sont les impacts d'une nouvelle implantation géographique au regard des territoires d'intervention de la Régie ? Comment ne pas affaiblir le lien au territoire social ? Quels liens avec les habitants ? Comment éviter une certaine déterritorialisation de l'activité recyclerie ?
- En matière d'organisation fonctionnelle : qu'implique l'ouverture d'un nouveau site ? En termes d'encadrement et de management notamment ?
- En matière de cohésion d'équipe : quels liens entre les différentes équipes de la Régie, les différents services implantés sur des sites divers ? Comment éviter la création de barrières géographiques symboliques, « *ici et là-bas* », « *eux et nous* » ?

# CONCLUSION

Les activités de réemploi menées par des Régies n'ont pas forcément toutes vocation à déboucher sur la mise en place de recycleries qui doivent répondre à des besoins locaux, être soutenues par plusieurs partenaires stratégiques et surtout reposer sur un modèle économique pérenne.

■ Ce guide fournit une aide à la réflexion pour les Régies envisageant d'initier une activité recyclerie.

■ Le CNLRQ propose également d'autres outils à ses adhérents intéressés par le sujet, à savoir :

- Des retours d'expériences (journées d'échanges de pratiques, monographies sur 3 recycleries, film « *Les recycleries, des ressources pour les quartiers* »).
- Le Tour de France (pour découvrir la structuration d'une recyclerie portée par une autre Régie à travers une immersion dans cette Régie).
- Une formation sur la création de recycleries.
- Et une aide au développement de l'activité (élaboration du modèle économique, soutien à l'investissement via les fondations partenaires du réseau...).

# ANNEXES

## GLOSSAIRE

ACI	Atelier et Chantier d'Insertion
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CA	Chiffre d'Affaires
CACES	Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CNLRQ	Comité National de Liaison des Régies de Quartier
CO2	Formule du dioxyde de carbone
CUI	Contrat Unique d'Insertion
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDS	Déchets Diffus Spécifiques
DEA	Déchets d'Eléments d'Ameublement
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement et de l'Energie
DSU	Développement Social et Urbain
EI	Entreprise d'Insertion
FIMO	Formation Initiale Minimum Obligatoire
FIS	Fonds d'Innovation Sociale
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETP	Equivalent Temps Plein
IAE	Insertion par l'Activité Economique
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
NOTRe	Nouvelle Organisation de la République (loi NOTRe)
PIB	Produit Intérieur Brut
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PNPD	Programme National de Prévention des Déchets
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
REP	Responsabilité Elargie du Producteur
RQ	Régie de Quartier
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Economique
ZDZG	Zéro Déchet Zéro Gaspillage

# Carte des recycleries 2016

développées par des Régies de Quartier  
et des Régies de Territoire



Recycleries développées par des Régies

- Existantes
- En projet

Recycleries mutualisées auxquelles participent des Régies

- ▲ Existantes
- ▲ En projet

# RÉGIE DE QUARTIER LA MAISON DU CANAL

13-17 rue Louis Blanc – 75 010 Paris  
Tel : 01 42 01 46 83  
Mail : [paris10-rdq@cnlrq.org](mailto:paris10-rdq@cnlrq.org)

## RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE LA RÉGIE DE QUARTIER

- Créée fin 2009, la Maison du Canal compte 7 salariés permanents et 21 salariés en insertion.
- Conventionnée entreprise d'insertion, elle propose des prestations de nettoyage de parties communes d'immeubles, de nettoyage de voirie, de débarrasage d'encombrants, d'entrée et de sortie de conteneurs à ordures ménagères, de gardiennage, d'entretien et de gestion d'espaces verts. Parallèlement, plusieurs projets ont été développés afin de tisser de manière pérenne des liens sociaux entre les habitants du territoire et d'inscrire la structure dans une démarche éco-responsable. Plusieurs ateliers ont été mis en place afin de permettre aux habitants, notamment les plus fragilisés économiquement, de pouvoir accéder à certains services et loisirs : navigation sur Internet, réparation d'objets, reliure, écriture libre et dessin.

## SON ENGAGEMENT DANS LE CHAMP DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Des opérations de collecte d'objets sont réalisées, de manière permanente à la Régie ou ponctuellement à l'extérieur : les habitants ont ainsi la possibilité de déposer à un même endroit clairement identifiable des vêtements, des chaussures, de la maroquinerie, des piles, des cartouches d'encre d'imprimantes, des téléphones portables, des livres ainsi que des DEEE.

- La Régie de Quartier organise également diverses animations de sensibilisation au développement durable (apéros zéro déchet, trocs d'objets, ateliers créa'récup, sensibilisation à la maîtrise des énergies, ateliers de cuisine anti-gaspillage alimentaire... ) et prend part à toutes les actions, locales et nationales, mises en place sur le sujet (Semaine du Développement Durable, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Dizaine Durable, Canal solidaire, Opération 3R).

## LA RECYCLERIE

- Tout a commencé avec l'idée de mettre à la disposition des habitants des livres de seconde main afin d'éviter que ces derniers ne terminent leur vie à la poubelle. Un système de collecte et de dons voit ainsi le jour au sein de La Maison du Canal. La formule fait immédiatement florès, les apports et les échanges devenant de plus en plus importants. Il apparaît alors nécessaire de réfléchir à la création d'un lieu de vie spécifique dédié aux livres et à tous les lecteurs.

- La Librairie Solidaire ouvre ses portes en décembre 2011. Elle accueille les résidents du quartier et d'ailleurs qui souhaitent y déposer des livres en bon état. Les ouvrages, après avoir été triés et classés, y sont ensuite revendus à petits prix. L'éventail proposé est vaste et chacun peut y trouver son bonheur, qu'il s'agisse de romans, de policiers, de livres pour enfants ou de BD, de poésie, d'art, de sciences humaines et de voyages. La librairie met également à disposition des ouvrages gratuits (dans les bacs « Servez-vous » de la librairie et dans la bibliothèque de la Régie de Quartier). Ce projet, coordonné par une salariée, repose quasi exclusivement sur des bénévoles.

# RÉGIE DE QUARTIER OCÉAN

15 rue Gustave Eiffel – CP 40 17  
44 806 Saint-Herblain Cedex  
Tel : 02 40 58 05 56  
Mail : [accueil@ocean-rdq.org](mailto:accueil@ocean-rdq.org)

## RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE LA RÉGIE DE QUARTIER

La Régie de Quartier Océan existe depuis 2004.

■ Elle porte 12 chantiers d'insertion sur les territoires de Nantes, Saint-Herblain, Indre, Saint-Etienne de Montluc et Couëron (maraîchage biologique, restauration, second-œuvre de bâtiment, espaces verts, entretien du mobilier urbain, nettoyage d'appartements). Elle développe également des « services de proximité » pour répondre aux besoins des habitants tout en favorisant le lien social sur le quartier.

■ La Régie compte 160 salariés, dont 37 permanents.

## SON ENGAGEMENT DANS LE CHAMP DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

■ Son jardin d'insertion est cultivé en agriculture biologique. Les services de proximité correspondent très largement aux activités de la recyclerie. C'est en effet à travers la réduction des déchets que la Régie s'est engagée dans une démarche de développement durable.

## LA RECYCLERIE

■ La boutique de réemploi « Boutik et troc » existe sur le quartier Bellevue de Nantes depuis 2012. Elle fonctionne selon un système en partie basé sur le troc.

En 2013, le projet Encombrants Solidaires (rebaptisé depuis Environnements solidaires, car la réduction des ordures ménagères a été ajoutée avec le compostage) est lancé. Une collecte mensuelle est organisée par Nantes Métropole (marché public de collecte avec Veolia et ENVIE 44 en co-traitance). L'objectif principal est de réduire le volume collecté. La création d'emplois de proximité et la réponse à un besoin de la population constituent d'autres objectifs du projet.

■ Il s'agit avant tout d'informer et de sensibiliser les habitants (approche individuelle en porte-à-porte ainsi qu'animations collectives thématiques) de la date et du lieu de collecte des encombrants et des solutions alternatives permettant le recyclage et le réemploi des objets. L'idée est de ne pas faire à leur place mais de les accompagner dans le changement de leurs comportements. L'enjeu est qu'ils conservent les objets chez eux jusqu'à la date de collecte des encombrants ou jusqu'à ce qu'ils soient récupérés par la Régie (qui envoie alors les objets vers Boutik et troc, des filières locales de réemploi ou les stocke pour ensuite les redistribuer à des habitants ayant peu de moyens).

■ Depuis 1 an, la dimension compostage s'est ajoutée : une phase d'expérimentation d'apports de biodéchets en pied d'immeuble a été menée sur 22 cages d'escalier (à raison de 12 bacs de collecte). Les salariés d'ES sensibilisent au compostage, collectent les biodéchets, les transfèrent dans un bac collectif et s'assurent du bon déroulé du processus de compostage.

Environnements Solidaires a été lauréat de l'initiative présidentielle « La France s'engage » en 2015 et a remporté le 2<sup>ème</sup> prix du trophée de l'innovation en Pays-de-la-Loire décerné au congrès USH 2016.

# RÉGIE DE QUARTIER SOLI-CITÉS

Bâtiment C – Joseph Delorme  
06 130 Grasse  
Tel : 04 93 60 46 62  
Mail : [grasse-solicites-rdq@cnlrg.org](mailto:grasse-solicites-rdq@cnlrg.org)

## RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE LA RÉGIE DE QUARTIER

- Soli-cités existe depuis 2004. Elle intervient sur 3 quartiers de Grasse et compte 11 salariés permanents et 28 en insertion.
- Conventionnée entreprise d'insertion, elle réalise des missions d'entretien des espaces verts et de la voirie, de gestion des encombrants, de petite maçonnerie, de propreté. Elle est chargée de l'animation du conseil citoyen.

## SON ENGAGEMENT DANS LE CHAMP DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- La Régie a développé 3 jardins partagés et 1 jardin pédagogique que sa chargée de mission développement durable anime. Elle a aussi créé une bibliothèque solidaire.

## LA RECYCLERIE

- La recyclerie Les fées contraires a été inaugurée en décembre 2015.
- Ce projet est né de la conjonction de plusieurs projets personnels, confortés et enrichis par un voyage d'étude européen Leonardo, à Basta, coopérative sociale à Stockholm. Après 4 ans de montage du projet et de mise en place de partenariats par l'association ELIA, le projet est aujourd'hui porté par Soli-cités. L'objectif de cette recyclerie - qui vend à la fois des meubles retravaillés et en état et des objets de décoration - est de favoriser le réemploi et la réutilisation de certains matériaux considérés comme des déchets pour leur donner une deuxième vie.

## Agent de tri – récupération – valorisation de déchets



### ■ Définition

« Le valoriste » est un opérateur de quartier qui assure, dans des déchetteries ou recycleries, une intervention technique visant à limiter les déchets en favorisant leur réutilisation. Il peut également être amené à sensibiliser les habitants aux gestes de tri, ainsi qu'au réemploi des objets.

Le valoriste est parfois polyvalent et réalise la collecte des déchets (encombrants ménagers, déchets industriels banals, livres, textiles, vaisselles...) ; leur tri, leur orientation vers des filières de valorisation ou d'élimination, un atelier de réparation et/ou de transformation ; leur réparation ; leur vente ainsi que la sensibilisation des habitants.

Il est placé sous la responsabilité d'un encadrant technique qui veille à la bonne réalisation de ses missions.

### ■ Missions

Il ou elle met en œuvre des actions en mobilisant les habitants et participe à l'élaboration des projets. Il ou elle assure tout ou partie des missions suivantes en fonction du contexte et de l'organisation locale :

- Accueille les habitants venant déposer des déchets encombrants en déchetterie.
- Organise la collecte : réceptionne, contrôle, trie les déchets valorisables.
- Charge les objets dans les conteneurs prévus à cet effet, en assure le transport, le déchargement et le stockage.
- Pèse et référence les objets.
- Remet en état/répare les objets au sein d'un atelier menuiserie, couture ou autre selon la nature des objets.
- Gère les stocks, met en rayon et assure la vente des objets dans le magasin de la recyclerie.
- Informe les habitants sur le fonctionnement et les enjeux de la recyclerie, et participe à des animations ponctuelles et/ou à des ateliers thématiques.

Fiche Métier n° 10

Activité

Thématique  
Développement  
Durable

Opérateur

Recyclerie

Niveau  
requis

Niveau VI  
ou Niveau V  
(CAP,BEP)

Exemple  
Grille CCN\*

Opérateur  
de quartier  
Niveau I - CCN\*  
des Régies de  
Quartier

\* Convention  
Collective Nationale

# Agent de tri – récupération – valorisation de déchets

Fiche métier n° 10

## ■ Responsabilités

Prend les initiatives nécessaires pour réaliser les missions qui lui sont confiées.  
S'assure de la bonne maintenance du matériel.  
Participe aux réunions de l'équipe « Recyclerie » ou « Développement Durable ».

## ■ Degré d'autonomie

Reçoit et comprend les instructions fixant l'objet du travail et les moyens dédiés.  
Accompagné dans ses missions par un tuteur désigné par la direction de la Régie.



**CNLRQ**  
Régies de Quartier et Régies de Territoire

Comité National de Liaison des Régies de Quartier

## ■ Qualités requises

- Intérêt pour l'apprentissage des techniques nécessaires à la bonne réalisation de ses missions.
- Aptitude physique compatible avec le port de charges modérées à lourdes.
- Capacité à utiliser de l'outillage manuel (scies, clés, pinces...).
- En fonction du contexte : notions de base en mécanique générale, en électricité, menuiserie...
- Connaissance de la population, habitants du quartier.
- Respect des consignes notamment de sécurité.
- Sens du dialogue et de l'écoute.
- Capacité à travailler en équipe.
- Capacité de communication.
- Capacité à évoluer dans une logique de parcours qualifiant.

## ■ Emplois de sortie

(liste non exhaustive)

- Agent de tri/traitement des déchets
- Agent polyvalent de maintenance
- Emplois de manutention/logistique/transport

## ■ Parcours de formation (exemples à titre indicatif)

### • Parcours de formation proposé par le plan de formation de la structure :

- Formations CACES ; BP animateur éducation à l'environnement ; Technicien de maintenance (AFPOLS) niveau IV ; CAP Gardien d'immeubles ; CAP « gestion des déchets et propreté urbaine »...
- Attitudes de service ; Gestion et prévention des conflits...

Il pourra également être envisagé une évolution vers un poste de Chef d'équipe.

### • Parcours de formation proposé par le CNLRQ et le SERQ (Projet de branche) visant à l'acquisition d'une culture professionnelle liée au projet politique des Régies et/ou à l'acquisition de compétences facilitant l'adaptation au poste :

- Formation Stage Acteurs ; éco gestes ; habilitation électrique ; gestes et postures...

### • Autres actions et parcours de formation proposés par d'autres branches, etc.

# LISTE DES ÉCO-ORGANISMES FRANÇAIS

TYPE DE DÉCHETS	NOM DE L'ORGANISME
Déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés	DASTRI
Déchets diffus spécifiques	Eco DDS
Déchets d'éléments d'ameublement	- Eco-mobilier (déchets ménagers) - Valdelia (déchets professionnels)
Déchets d'équipements électriques et électroniques :	- Ecologic - Eco-systèmes - PV CYCLE (panneaux photovoltaïques) - Récyllum (notamment les lampes)
Emballages ménagers :	- Eco-Emballages
Emballages et produits plastiques de l'agrofourmiture :	ADIVALOR
Médicaments :	Cyclamed
Mobil-homes :	EcoMobil-Home
Papiers graphiques ménagers :	Ecofolio
Piles et accumulateurs :	- Corepile - SCRELEC
Pneumatiques :	- Aliapur - AVPUR (à l'échelle de la Réunion)
Produits phytopharmaceutiques non-utilisables :	ADIVALOR
Textile et linge de maison :	Eco TLC

Editions du CNLRQ • 54 avenue Philippe Auguste - 75013 Paris • accueil@cnlrq.org • www.regiedequartier.org • © CNLRQ 2014 • Conception Graphique • S. Cardon - CNLRQ • Impression Typofset - Montreuil

# GUIDE DU BÉNÉVOLE

Extraits du guide de la librairie solidaire de la Régie de Paris 10<sup>e</sup>

## LA LIBRAIRIE SOLIDAIRE

La Librairie Solidaire est ouverte **du mercredi au vendredi et le premier samedi du mois, de 12h à 19h.**

• De 2014 à fin 2015, un **atelier d'écriture** « *La Page sans Entraves* » est animé par deux bénévoles de La maison du Canal le second mercredi de chaque mois à 14h30. La condition de participation est l'adhésion de 5 € à l'association. À partir de 2014, des **cafés lecture** sont également régulièrement mis en place par des bénévoles de la Librairie Solidaire.

- Si vous souhaitez vous investir dans ces projets, merci de vous adresser à [culture@lamaisonducanal.fr](mailto:culture@lamaisonducanal.fr).
- La Librairie Solidaire reste ouverte aux propositions d'ateliers et de nouvelles actions.

## CONSIGNES DE COLLECTE

- Sont acceptés tous les livres tant qu'ils sont en bon état, non déchirés, non annotés, ne sentant pas le renfermé.
- N'hésitez pas à renvoyer les habitants avec les livres ne répondant pas à cette charte car l'espace de tri et de rangement est très limité.
- Sauf exception, nous n'assurons pas l'acheminement des livres : les habitants viennent à la librairie pour les déposer.
- De manière générale, n'acceptez que 3 ou 4 cartons par personne. Si des personnes souhaitent se débarrasser d'une grande quantité de livres, orientez-les vers Recyclivre.

- Recyclivre est une entreprise offrant aux particuliers, aux entreprises, aux collectivités et aux associations un service gratuit de récupération de livres d'occasion. Elle donne ainsi à ces derniers une deuxième vie en les proposant à la vente sur internet.

<http://www.recyclivre.com/donner-ses-livres.php?cp=75001>

## Ne sont pas acceptés :

- Les revues, magazines et périodiques même s'il s'agit de collections complètes ;
- Les encyclopédies ;
- Les manuels scolaires, universitaires et annales ;
- Les guides touristiques de plus de 3 ans.

## Sont acceptés mais donnés systématiquement dans nos boîtes « Servez-vous » :

- Les Librio ;
- Les poches à la tranche colorée ;
- Les livres brochés (couvertures rigides) car ce sont souvent d'anciennes collections ;
- Les livres club type France Loisirs.

## TRAITEMENT DES LIVRES EN CINQ ÉTAPES

- **Accueil des habitants** dans la réserve et réception de leurs dons de livres avec vérification des ouvrages.

## • Tri des livres (quatre possibilités) :

- Mettez les livres en mauvais état (ou Librio, livres club... ) dans les bacs « *Servez-Vous* » de la *Librairie Solidaire* ou dans les cartons destinés à la Régie (mettre un post-it avec écrit « *Régie* » lorsque vous refermez le carton).
- Placez les livres intéressants, d'éditions récentes et destinés à être vendus en librairie sur la table et les classer par genre. Attention à bien respecter les catégories prédéfinies de genres (cf. étiquettes sur les bibliothèques). Mettez un post-it sur votre tas de livres pour les identifier et signifiez qu'ils sont à enregistrer (par exemple : « *Romans Grand Format à enregistrer* » ou « *Poésie à enregistrer* »).

- Si certains livres d'éditions récentes sont en bon état mais qu'ils ne peuvent être conservés (ouvrages déjà présents en librairie, thématique peu intéressante ou étagères déjà trop encombrées dans la réserve), mettez-les dans les cartons destinés à Recyclivre.
- Pour les livres anciens de valeur ou présentant des caractéristiques esthétiques, les mettre de côté. Ils seront ensuite mis en vente sur internet.
- Enregistrement des livres destinés à être vendus en librairie sur la base de données Book'in et attribution d'un prix et d'une gommette selon la charte ci-dessous :

Couleur de la gommette	Prix relatif	Ouvrages concernés
Vert clair	0,50 €	Livres pour enfants (livres puzzle, très petits formats...)
Bleu	1 €	Livres poche en état moyen (au regard de la quantité de livre en très bon état que nous recevons, très peu de poches à 1€ sont en magasin, ils sont généralement donnés)
Vert foncé	1,50 €	Jeunesse poche
Rouge	2 €	Livres poche en bon état, jeunesse grand format ou albums
Jaune	3 €	BD, livres grand format en état moyen ou peu épais
Orange	3,50 €	Livres grand format (gommette assez peu utilisée)
Rose	4 €	Livres grand format en bon état ou assez épais
Violet	4,50 €	Beaux livres, livres d'art, de tourisme, de cuisine...
Etiquette blanche à compléter	De 5 à 10 €	

- Lorsque les ouvrages ont été enregistrés sur Book'in et qu'une gommette de prix leur a été attribuée, ils peuvent être rangés sur les étagères correspondantes de la Librairie Solidaire (s'il y a de la place) ou dans la réserve.

## UTILISATION DE LA BASE BOOK'IN

**Tous les livres entrant dans l'espace de vente ou stockés dans la réserve doivent être enregistrés sur Book'in.** Trois bases de livres possibles selon les ouvrages que vous souhaitez archiver :

- Base 1 « Fictions » : pour tous les romans, les policiers, la SF-Suspense ;
- Base 2 « Autres fictions » : pour le théâtre, la poésie, les essais littéraires et la jeunesse ;
- Base 3 « Loisirs, Sciences Humaines et Arts » : pour tous les autres ouvrages.

*En cas de doute, vous pouvez vérifier le contenu de chacune des bases en vous reportant au descriptif sur le bureau de la librairie.*

**Pour ajouter un livre sur la base de données :**

- Cliquez sur l'onglet « Ajouter un livre » (dans la barre d'outils en haut à droite).
- Renseignez les items suivants : nom et prénom de l'auteur, titre, genre, format et prix. Le format et le genre sont déjà prédéfinis ; vous devez les sélectionner uniquement parmi les choix proposés. Pour les livres qui sont directement disposés dans l'espace de vente de la librairie, il faut également indiquer la « date d'achat » qui correspond en réalité à la date de mise en rayon de l'ouvrage. Si le livre enregistré est laissé dans la réserve, cet item n'est pas à renseigner.
- Valider la fiche de l'ouvrage.

### ATTENTION

*L'item « date d'achat » vous permet de localiser plus facilement les ouvrages que vous recherchez : si la date est indiquée, cela signifie que l'ouvrage est mis en rayon dans l'espace de vente de la librairie ; si elle n'est pas indiquée, l'ouvrage se trouve dans la réserve. Lorsque vous déplacez un ouvrage (de la réserve vers l'espace de vente ou inversement), n'oubliez donc pas de modifier ultérieurement l'item « date d'achat » sur la fiche Book'in.*

## VENTE DE LIVRES

Remplissez le tableau de vente sur le cahier selon le modèle ci-dessous :

Enregistrement	Date	Auteur(s) Titre	Genre	Prix par article	Prix total de la vente
OK	5/04	Muriel Barbery - L'élégance du hérisson	Ro	2 €	2 €
OK		Sigmund Freud - Cinq leçons sur la psychanalyse	SH	4 €	10 €
OK		Manu Larcenet - Blast, Grasse Carcasse (tome I)	BD	3 €	
OK		Warren Ellis - Artères Souterraines	Po	3 €	

- Sur la base de livres Book'in, indiquez après le titre de l'ouvrage la mention « *vendu* ». Le « *OK* » dans la case « *Enregistrement* » du cahier signifie que la mention « *vendu* » a bien été ajoutée après le titre de l'ouvrage sur la base informatique.

- Inutile de noter à chaque fois la date (seulement pour le premier achat).

- Pour les genres, utilisez les sigles suivants : Ro (Romans), Pol (Policiers), SF (Science-Fiction)...

- Entre chaque vente, tirez un trait à la règle. Essayez d'écrire le plus lisiblement possible.

- À la fin de la journée, lorsque vous faites la fermeture, indiquez la recette du jour, le nombre d'articles vendus et le nombre de ventes réalisées.

## COMPTABILITÉ

- À la fin de chaque mois, la personne responsable de la Librairie effectue un contrôle de la caisse et des statistiques de ventes. Veillez donc à bien remplir le cahier des ventes et à modifier les fiches des ouvrages vendus sur Book'in.

## CONTACT AVEC LES CLIENTS

- Les bénévoles de la Librairie Solidaire sont des ambassadeurs de La maison du Canal. Vous devez donc être en mesure de leur présenter la structure et de leur fournir des documents de communication (voir tracts disponibles devant le bureau).

- Vous pouvez également leur parler des ateliers d'écriture, des animations et cafés-lecture.

- N'hésitez pas à donner un marque-page à chaque client.

Pour toute autre question, vous pouvez contacter la personne responsable de la Librairie à la Régie de Quartier par mail à [culture@lamaisonducanal.fr](mailto:culture@lamaisonducanal.fr)

## POUR EN SAVOIR PLUS...

ADEME	<a href="http://www.ademe.fr">www.ademe.fr</a>
CNLRQ	<a href="http://www.regiedequartier.org">www.regiedequartier.org</a>
LES AMIS DE LA TERRE	<a href="http://www.amisdelaterre.org">www.amisdelaterre.org</a>
LE RÉSEAU DES RESSOURCERIES	<a href="http://www.ressourcerie.fr">www.ressourcerie.fr</a>
ZERO WASTE FRANCE	<a href="http://www.zerowasteFrance.org">www.zerowasteFrance.org</a>

- **ADEME**

Chiffres-clés sur les déchets, édition 2015

- Réemploi, réparation et réutilisation, édition 2015

- **CGDD**

Lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets, mai 2012

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

- Programme national de prévention des déchets 2014-2020, 2014

- **Zero Waste France**

Le scénario Zero Waste (zéro déchet, zéro gaspillage), 2014

## OUTILS DU CNLRQ SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

(téléchargeables sur le site [www.regiedequartier.org](http://www.regiedequartier.org))

### VIDÉOS

réalisées par la société Atoutcam

- « *Les Régies, actrices d'un développement durable et solidaire* », 2012
- « *Si T'es Jardin* », 2013
- « *Les recycleries, des ressources pour les quartiers* », 2016

### GUIDES

- « *Si T'es Jardin* », 2014
- « *Les Régies, actrices d'un développement durable et solidaire* », 2015

### MONOGRAPHIES

- « *Les recycleries animées par des Régies de Quartier* », 2016

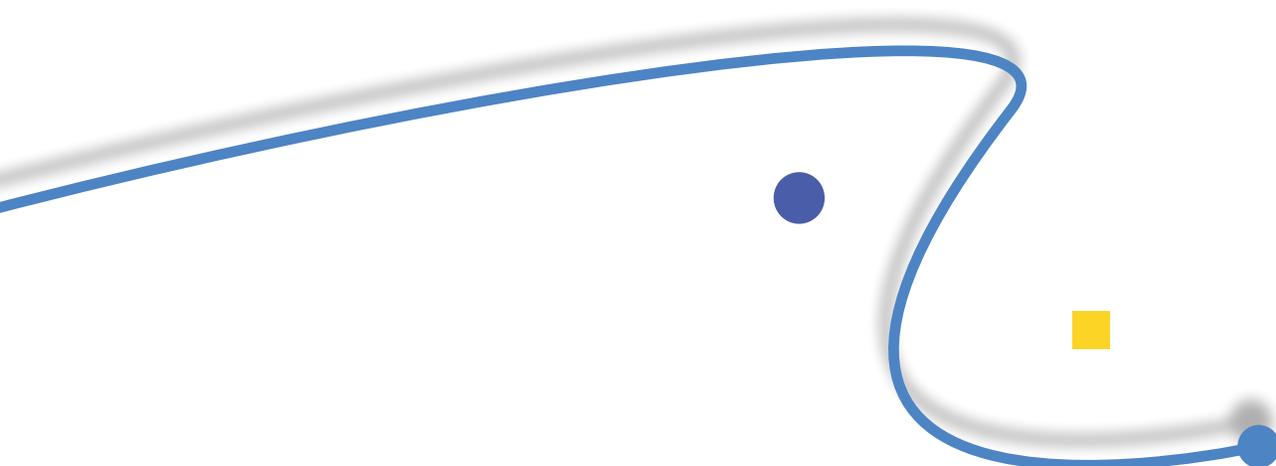
### INFO-RÉSEAU

- **n°57** sur les Régies et le développement durable.
- **n°58** sur les jardins des Régies.
- **n°67** sur la prévention des déchets.

Editions du CNLRQ  
2016



54, avenue Philippe Auguste • 75011 Paris  
Tel : 01 48 05 67 58 • Fax : 01 48 05 38 67  
email : [accueil@cnlrq.org](mailto:accueil@cnlrq.org) • [www.regiedequartier.org](http://www.regiedequartier.org)



ISBN 979-10-90760-11-0 • © Editions du CNLRQ • Conception graphique S. Cardon - CNLRQ  
Impression LFT - Gennevilliers



Ce guide a été réalisé grâce au soutien financier de

